



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 9– 2011

Séance

du mercredi 22 juin 2011

Présidence : André Burri, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

6. Arrêté octroyant un crédit au Service des constructions et des domaines pour le projet de construction de la Division santé-social-arts à Delémont et de transformation, d'assainissement et de construction de la Division commerciale à Delémont et à Porrentruy
28. Résolution no 141
Des exigences légitimes. Pierre-Alain Fridez (PS)
8. Arrêté octroyant un crédit pour financer l'achat du terrain et des immeubles, la transformation et la construction du projet EFEJ+ à Courtételle
10. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (deuxième lecture)
11. Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse (deuxième lecture)
12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (deuxième lecture)
13. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)
14. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2010
15. Rapport 2010 du Contrôle des finances

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Sorvilier.)

Le président : Mesdames et Messieurs, la séance du Parlement reprend. Nous sommes au point 6 de l'ordre du jour.

6. Arrêté octroyant un crédit au Service des constructions et des domaines pour le projet de construction de la Division santé-social-arts à Delémont et de transformation, d'assainissement et de construction de la Division commerciale à Delémont et à Porrentruy

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, 49 et 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Un crédit de 3'400'000 francs est octroyé au Service des constructions et des domaines.

Article 2

Il est destiné à financer les éléments suivants :

- la construction d'un élément pavillonnaire durable sur le site des Capucins à Delémont à raison de 1'200'000 francs;
- un concours d'architecture pour le programme général envisagé en deux phases sur le site de la rue de l'Avenir à Delémont à raison de 400'000 francs;
- les études nécessaires pour la présentation d'un projet et d'un devis permettant la demande d'un crédit de construction jusqu'à l'appel d'offre pour la première phase de construction sur le site de la rue de l'Avenir à Delémont à raison de 1'800'000 francs.

Article 3

Ce montant est imputable aux budgets 2011 et 2012 du Service des constructions et des domaines, rubrique 460.503.00.

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté du Parlement du 13 décembre 2006 octroyant un crédit pour financer l'étude d'un projet de construction d'un centre de formation destiné à la

Division santé-social-arts, en Dozière, à Delémont (JO 2006 755).

Article 5

¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué :

- au Département de l'Environnement et de l'Équipement;
- au Département de la Formation, de la Culture et des Sports;
- au Service des constructions et des domaines;
- au Centre jurassien d'enseignement et de formation;
- à la Trésorerie générale;
- au Contrôle des finances.

Le président : Le secrétaire :
André Burri Jean-Baptiste Maître

M. Damien Chappuis (PCSI), président de la commission de la formation : Nous voici devant une étape importante pour l'avenir de la formation de la jeunesse jurassienne au niveau secondaire II. En effet, le message qui nous est soumis présente un projet relatif aux infrastructures de formation pour ce degré, plus particulièrement pour les divisions santé-social-arts et commerciale. L'objectif retenu est la construction à Delémont d'une nouvelle infrastructure pour la Division santé-social-arts ainsi que la transformation, l'assainissement et la construction des bâtiments de la Division commerciale à Delémont et Porrentruy.

Au vu de l'investissement global, il est prévu de répartir le projet sur deux planifications financières et, partant, de le réaliser en deux phases. Ce projet s'inscrit dans une politique de formation visant à confirmer l'implantation complémentaire d'écoles pour les niveaux secondaire II et tertiaire dans les chefs-lieux vadais et ajoutot.

Une déclaration d'intention a d'ailleurs été signée entre le Canton et les villes de Delémont et de Porrentruy. Cette signature traduit le fait que les deux exécutifs communaux sont d'accord et soutiennent les choix formulés par le Gouvernement, notamment le transfert du site jurassien de la HEP-BEJUNE de Porrentruy à Delémont ainsi que celui de la filière des gestionnaires du commerce de détail de Delémont à Porrentruy. Ces différents choix montrent que le Gouvernement désire respecter les équilibres régionaux et assurer le positionnement du Canton sur le plan intercantonal. Une motion a toutefois été déposée au conseil de ville de Delémont pour encourager l'exécutif à revendiquer le maintien des gestionnaires du commerce de détail à Delémont. Cet aspect du dossier ne sera pas négligé et fera, si nécessaire, l'objet de discussions en temps utile dans la construction évolutive du projet. A noter encore que les tractations vont bon train à Delémont concernant l'acquisition du terrain qui permettra l'implantation de la HEP-BEJUNE. En effet, le conseil de ville delémontain devra se prononcer sur ce point le 27 juin prochain.

Le Gouvernement jurassien a ainsi privilégié le scénario qui préconise les options suivantes :

- construction d'un nouveau bâtiment pour la Division santé-social-arts à la rue de l'Avenir 33 à Delémont;
- maintien de l'École supérieure d'informatique de gestion à Delémont;
- transformation, assainissement et construction des bâtiments de la Division commerciale à Delémont et Porrentruy;

- concentration des élèves fréquentant la voie longue en option Economie-Droit à Porrentruy, équivalent au transfert de 10 à 15 élèves;
- concentration du secteur «vente» de la Division commerciale à Porrentruy à terme, équivalent à 100 jeunes en formation sans préciser le lieu de domicile.

Ce scénario a longuement été abordé en commission parlementaire de la formation, commission dans laquelle il a régné un excellent climat de travail lors de nos différentes séances. Les débats ont été nourris, passionnants, fructueux sans jamais entrer dans le conflit partisan ou dogmatique. La raison et les intérêts de la jeunesse jurassienne ont conduit notre action. Ce préalable, je le juge nécessaire pour comprendre la position unanime de la commission sur le dossier qui vous est présenté aujourd'hui et notamment la première phase de ce grand projet, qui comporte d'ailleurs deux étapes que je vais vous détailler :

La première étape, qui se déroulera de 2012 à 2015, pour un montant de 24 millions :

a) Tout d'abord sur le site de Delémont

- Construction pour la Division santé-social-arts d'un élément pavillonnaire durable sur le site des Capucins.
- Déconstruction des pavillons provisoires (réimplantation anticipée de l'École supérieure d'informatique de gestion au sein de la Division commerciale et installation provisoire de la bibliothèque-médiathèque dans les bâtiments existants du site de la rue de l'Avenir 33). Cette étape sera toutefois conditionnée au déménagement préalable d'environ trois classes de la Division commerciale sur le site du Collège de Delémont, déménagement prévu en principe durant l'été 2012.
- Construction pour la Division santé-social-arts de l'École des métiers de la santé et du social sur le site de la rue de l'Avenir à Delémont. Cette première réalisation est justifiée par le fait que les besoins au niveau de cette école sont plus importants que ceux de l'École de culture générale. L'École des métiers de la santé et du social évolue actuellement dans plusieurs lieux et dans des locaux d'enseignement tous à caractère provisoire (location ou pavillons temporaires), d'où le choix de privilégier cette école dans une première étape.
- Et dernier point pour le site de Delémont : Construction des locaux communs aux deux divisions (restaurant scolaire, auditoire et bibliothèque-médiathèque notamment).

b) Pour cette première étape sur le site de Porrentruy :

- Après le départ de la HEP-BEJUNE du site du Banné, adaptation partielle en vue du déménagement possible de Formation Emploi sur ce site.

Voilà pour 2012 à 2015.

Et la deuxième étape, qui consistera durant les années 2015 à 2010, pour un montant de 23,5 millions :

a) Tout d'abord sur le site de Delémont :

- Construction pour la Division santé-social-arts de l'École de culture générale.
- Transformation, assainissement et agrandissement de la Division commerciale.

b) Sur le site de Porrentruy :

- Déménagement de Formation Emploi.
- Transformation, assainissement et construction de Thurmann 12.

- Développement et déploiement du «quartier commercial».
- Transfert de la filière des gestionnaires du commerce de détail.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les Députés, le projet global qui nous est soumis est d'envergure et avoisinera les 48 millions de francs. Raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de porter cet investissement sur deux planifications financières. Il sollicitera également le Parlement à quatre reprises :

- première fois en 2011 (aujourd'hui) pour le programme général et l'arrêté y relatif;
- deuxièmement en 2012 pour le crédit de construction de la première étape;
- troisièmement en 2015 pour le crédit d'étude de la deuxième étape;
- finalement en 2016 pour le crédit de construction de la deuxième étape.

Il est encore bon de souligner que le crédit de construction lié à la deuxième étape sera en fonction des réalisations et de la concrétisation des hypothèses posées au départ de ce projet. L'évolution globale du dossier sera donc actualisée et ajustée en tenant compte de la réalisation de la première étape.

Avant de parler plus en détail de cette première étape, il est nécessaire de revenir un tout petit en arrière et plus particulièrement en 2006. En effet, le 13 décembre de cette année, le Parlement avait approuvé, par 44 voix, un crédit pour financer un projet de construction d'un centre de formation pour la Division santé-social-arts, en Dozière, à Delémont. Toutefois, bien que ce crédit ait été accepté, les hypothèses de départ ont été réétudiées et le Gouvernement a choisi d'ouvrir une large réflexion par rapport au champ de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire. Ce projet est donc abandonné et nous devons formellement abroger l'arrêté y relatif.

Nous voici donc aujourd'hui au tout début de ce long chantier et la commission, afin de mieux se rendre compte de la clause du besoin, s'est rendue sur le site de l'Ecole de culture générale ainsi que dans les bâtiments de la Division commerciale à Porrentruy. Le manque de place, certaines insalubrités étaient criants et la situation même «grave» selon certains commissaires.

Ainsi, le besoin de transformation, d'assainissement et de construction de bâtiments se fait plus que ressentir et l'on nous demande, dans un premier temps, d'accepter un crédit de 1,2 million de francs visant à construire un élément pavillonnaire durable sur le site des Capucins à Delémont. Ce dernier permettra, à court terme, d'enlever un peu de pression mise sur les places de classes disponibles à l'Ecole de culture générale. Il sera également possible d'exploiter la halle de gymnastique, une demi-journée ou une journée complète, en délocalisant des classes quand les élèves ont un cours de gymnastique, ce qui permettra aussi de perdre moins de temps lors des déplacements des étudiants.

Le deuxième point de l'arrêté demande la mise sur pied d'un concours d'architecture, devisé à 400'000 francs, pour le programme général envisagé en deux phases sur le site de la rue de l'Avenir à Delémont. Bien que ce concours permettra d'obtenir un maximum de visions, celui-ci devra, selon la demandes de commissaires, aboutir à un projet fonctionnel, le côté esthétique étant jugé secondaire. De plus, un cahier des charges précis devra également être réalisé et nous espérons qu'un grand nombre d'entreprises jurassien-

nes participent à ce concours.

Finalement, le dernier point de l'arrêté concerne un crédit d'engagement de 1,8 million de francs afin de réaliser les études nécessaires pour la présentation d'un projet et d'un devis permettant la demande d'un crédit de construction jusqu'à l'appel d'offre pour la première phase de construction, expliquée en détail tout à l'heure, sur le site de la rue de l'Avenir à Delémont.

Ainsi, à l'horizon 2020, l'ensemble du patrimoine du secondaire II sera donc à jour et certaines divisions auront trouvé de nouveaux locaux. Ceci a pour corollaire la création d'espaces vides comme le site du Faubourg des Capucins à Delémont qui pourrait alors accueillir une partie de l'administration cantonale, notamment éventuellement le Département des Finances et le Département de la Formation. Quant au Banné à Porrentruy, siège de la HEP-BEJUNE, ce site pourrait quant à lui recevoir Formation Emploi.

Avant de conclure, j'aimerais encore remercier Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider, Madame Nathalie Barthoulot, directrice du CEJEF, Monsieur Cédric Béguin, directeur de la Division santé-social-arts, Monsieur Eric Joray, directeur de la Division commerciale et finalement Monsieur Mario Mariniello, représentant du Service des constructions, pour l'ensemble du travail accompli ainsi que les informations qu'ils ont pu nous transmettre. Permettez aussi que je fasse un clin d'œil de reconnaissance à Nicole Roth, notre secrétaire, qui a su retranscrire et mettre en forme nos discussions pas toujours des plus simples, pour ne pas dire des plus limpides !

Mesdames et Messieurs les Députés, nos décisions de ce jour sont importantes, non seulement pour notre jeunesse mais pour l'ensemble de notre Etat. Avec l'ensemble de la commission parlementaire de la formation, qui a accepté à l'unanimité l'arrêté, je vous invite à accepter l'entrée en matière sur ce projet devisé à 3,4 millions de francs ainsi que l'arrêté et à manifester clairement notre volonté de doter notre Canton de bâtiments de formation et d'éducation performants.

Je me permets d'ajouter ici que le PCSI soutiendra l'entrée en matière ainsi que l'arrêté soumis par le Gouvernement. Je vous remercie de votre attention.

M. Jacques-André Aubry (PDC) : Durant les visites des sites de Delémont et Porrentruy, la commission de la formation a constaté la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les locaux de la Division santé-social-arts ainsi que la Division commerciale : insalubrité, exigüé, inappropriation, et la liste est longue.

Par ce projet global, le Jura disposera stratégiquement d'un outil à la mesure de ses ambitions, permettant de maintenir un niveau de formation des degrés secondaire II et tertiaire, et offrira à ses étudiants et enseignants des locaux en suffisance et adaptés.

D'autre part, relevons que ce projet fait l'objet d'une déclaration d'intention commune entre le conseil communal de Delémont et le conseil municipal de Porrentruy, démontrant ainsi un soutien et un encouragement pour la concrétisation de ce projet et les décisions stratégiques prises.

Concernant l'avenir organisationnel de la Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE), il est évident que sa forme actuelle subira également ces prochains mois des modifications importantes. Un renforcement et regroupement sur le

site de Delémont permettra très probablement à notre Canton de se positionner favorablement et, nous l'espérons, maintenir et intensifier sa filière tertiaire.

Concernant l'arrêté soumis et la proposition de réaliser l'étude par le biais d'un concours d'architecture, le groupe PDC souhaite que le projet soit établi sous la forme d'une étude conception et réalisation. Le groupe désire également qu'au minimum une variante de projet incluant le bois soit étudiée.

En conclusion, le groupe PDC soutiendra à l'unanimité ce projet et vous demande d'accepter le crédit d'engagement de 3,4 millions de francs proposé. Je vous remercie.

M. Thomas Stettler (UDC), président de groupe : Le groupe UDC apprécie dans ce dossier la vision à long terme du projet et prend acte du choix du Gouvernement.

Il est appréciable – une fois n'est pas coutume – que le Parlement puisse se prononcer à plusieurs reprises sur un projet, ce dernier étant divisé en étapes, respectivement en plusieurs crédits. Ceci permettra certaines corrections, si nécessaire, et donne l'impression d'avoir encore une marge de manœuvre.

Le fait d'avoir des montants alloués répartis sur Porrentruy et Delémont démontre un certain souci d'égalité de traitement bien que, selon les Ajoulots, les montants ne soient pas comparables. Pour la petite histoire, le groupe UDC est surpris que le Gouvernement ait toléré si longtemps des infrastructures aussi vétustes, lui qui généralement nous habitue à des décisions pro-actives pour le bien du Canton. Y aurait-il deux poids deux mesures ou des opportunités politiques plus urgentes à certains moments ?

Dans tous les cas, le groupe UDC accepte l'arrêté tel que proposé pour donner les moyens à nos enseignants d'instruire et de former notre relève.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : Le groupe CS-POP et VERTS est favorable au développement maîtrisé des outils, en l'occurrence de nouveaux bâtiments, permettant à notre jeunesse, ainsi d'ailleurs qu'à la formation permanente des adultes, d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'apprentissage d'un métier.

Nous estimons que la division en deux étapes de ce crédit important de 47 millions et demi est judicieuse et permettra au Parlement de se prononcer plusieurs fois sur cet objet, d'agir en fonction de la situation financière cantonale du moment, même si nous souhaitons, dans l'idéal, que les étapes soient réalisées telles que décrites dans le message qui vous a été adressé.

Une partie de notre groupe regrette toutefois que le déménagement de la Division santé-social-arts – ce que l'on appelle plus communément l'École de culture générale – du Faubourg des Capucins à la rue de l'Avenir, dans le quartier de la gare, ne réduise encore un peu plus l'animation de la vieille ville de Delémont.

Notre groupe, cette fois-ci à l'unanimité, estime également que l'acceptation de ce premier crédit de trois millions et quatre cent mille francs ne nous engage aucunement sur les flux prévus d'étudiants, ni sur le transfert des apprentis de la vente de Delémont vers Porrentruy, ces éléments devant être rediscutés et réglés plus tard.

La majorité de notre groupe vous recommande, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter l'entrée en ma-

tière et les cinq articles de l'arrêté octroyant ce crédit. Je vous remercie.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : A chaque fois que nous avons à soumettre un dossier à la sagacité des parlementaires, je ressens d'ailleurs, tout comme en commission parlementaire, le plaisir d'informer mais aussi de convaincre pour donner sens au dossier retenu par le Gouvernement.

Si, en quelque sorte, une ministre de la Formation et de l'Éducation préfère naturellement parler de pédagogie, parler de formation en guise d'élément-clé pour le projet de vie ou pour le bien-être personnel des jeunes et d'ailleurs des moins jeunes, de même que pour le développement socio-économique de la région, force est de constater qu'en parlant organisation territoriale pour la formation, bâtiments, infrastructures à mettre à disposition, collaborations avec les villes de Delémont et de Porrentruy et également dans le cadre de l'espace BEJUNE, le Gouvernement est enthousiaste à l'idée de vous proposer de vous prononcer quant à une vision cohérente et ambitieuse pour les années à venir en matière de politique de formation.

Il est vrai qu'on va beaucoup parler de bâtiments mais ce qui importe avant tout, c'est de savoir que la Division commerciale, tout comme la Division santé-social-arts, sont des divisions extrêmement importantes pour la formation actuellement; l'une parce que nous sommes face à un manque de personnel formé dans le domaine de la santé et qu'il y a des demandes massives en termes de formation et de formation de qualité; l'autre, la Division commerciale, qui a une importance fondamentale dans le cadre de la formation généraliste et qui va aussi s'orienter sur des spécificités. On en a discuté déjà ce matin dans le cadre de ce qu'on peut appeler des CFC+.

Je vais être beaucoup plus brève étant donné l'excellent rapport du président de la commission.

Effectivement, en 2006, le Parlement statuait sur un crédit d'étude destiné à financer un projet de construction d'un nouveau centre de formation pour la Division santé-social-arts. L'état de vétusté des bâtiments, tout comme le formidable essor de ces formations, ne devaient plus convaincre. Donc, l'opportunité d'investir n'a pas été contesté. Par contre, l'emplacement a été réétudié à plus d'un titre et le Gouvernement s'est engagé dans une vaste réflexion avec l'ambition de développer une stratégie de positionnement tant pour le domaine du secondaire II à l'interne du Canton que pour le domaine tertiaire sur la région BEJUNE, l'espace romand et également l'axe rhénan.

Une fois les orientations retenues par le Gouvernement, le dossier qui vous est soumis aujourd'hui a nécessité un travail rigoureux, qui a impliqué les directions d'école, qui a impliqué également plusieurs services de l'Etat et, je peux le dire ainsi, chaque m² a été âprement négocié !

Si nous avons donc pu développer de manière concertée et cohérente ce dossier, nous le devons aussi – et le Gouvernement leur en est reconnaissant – à l'implication des autorités des villes de Delémont et de Porrentruy, qui ont su prendre la dimension de l'importance de se profiler de manière concertée et complémentaire et qui ont ainsi signé une déclaration d'intention et nous ont permis d'avancer de manière cohérente pour également nous imposer dans le domaine tertiaire pour ce qui a trait à un dossier qui vous sera soumis dans un proche avenir, je le souhaite, la question du

pôle tertiaire du campus à Delémont.

Aujourd'hui, il peut donc être confirmé, au vu des études menées, que l'opportunité de rapprocher les divisions santé-social-arts et commerciale est, en fonction des objectifs actuellement développés, plus intéressante que le précédent projet qui visait à un rapprochement avec la Division artisanale. A l'époque, il y avait bien sûr des intérêts à avoir des locaux en commun mais, par contre, au niveau de la dynamique même de formation, du profil de formation, il y a plus de liens entre les jeunes en formation dans le domaine santé-social-arts et commercial.

Peut-être préciser aussi que nous avons mené des discussions et que des examens ont été ouverts avec les représentants du Jura bernois durant plusieurs mois. L'idéal eut été d'avoir des pôles de formation sur deux sites mais peut-être pas à l'interne du Canton mais à chaque fois avec une volonté d'avoir un site sur le canton de Berne (Jura bernois) et un site dans le canton du Jura. Force a été de constater que la question des localisations géographiques, si elle est sensible chez nous, elle l'est tout autant dans le Jura bernois et, on l'a vu pour le pôle commercial, après de longues discussions, le canton de Berne a confirmé le maintien de son pôle commercial à Tramelan et n'a pas souhaité ou n'a pas donné suite à une volonté éventuelle de développer un pôle interjurassien à Moutier.

C'est un petit peu un constat d'échec par rapport à cette possibilité mais, toutefois, les collaborations demeurent importantes et vives pour ce qui a trait au niveau du regroupement de filières spécifiques de formation. Actuellement, nous sommes en discussion pour ce qui a trait aux mécaniciens autos, aux électriciens. Et vous vous souvenez peut-être – d'ailleurs c'est grâce à une décision rapide du Parlement jurassien – de la possibilité que nous avons eue de développer l'école jurassienne du bois de manière concertée (Jura bernois et Jura).

Cela a été dit, le dossier qui vous est proposé s'articule autour de deux volets importants :

- la construction, sur le site de Delémont, d'une nouvelle infrastructure pour la Division santé-social-arts sur le même site donc que la Division commerciale à la rue de l'Avenir. C'est un positionnement intéressant, idéal. Certes, on peut peut-être regretter le «côté social» de la vieille ville de Delémont mais, je veux dire, la vieille ville n'est pas si loin du centre et de la gare et, surtout, on est à cinq minutes de la gare.
- Egalement, sur Porrentruy, la transformation, l'assainissement et l'agrandissement des bâtiments de la division située à la rue Thurmann avec, là, une proximité extrêmement bienvenue avec le lycée.

Un rapport conjoint des deux directions des divisions a démontré les avantages attendus d'un tel regroupement, au niveau de l'homogénéité du profil des élèves, du statut des enseignants, et nous aurons à développer des similitudes dans les plans et contenus de formation entre ces deux divisions. La collaboration, d'ores et déjà, est entrevue de manière positive.

L'option retenue confirme donc également – et c'est important de le préciser – l'implantation de la Division commerciale sur deux sites, soit à Delémont et à Porrentruy, avec une cohérence pour rester attractif sur l'axe rhéman en restant sur Delémont et avec également une cohérence de proximité sur Porrentruy avec le lycée et notamment la Divi-

sion technique.

Cela a été dit, je veux peut-être le rappeler au niveau des flux d'élèves ou de jeunes par rapport au maintien de l'Ecole supérieure d'informatique de gestion à Delémont (l'ESIG). Pour rappel, cette école a été créée en 2002 et, après des débuts un peu flottants (si on peut le dire ainsi), elle connaît actuellement une belle vitalité. Elle compte actuellement 39 étudiants et ce sont des jeunes qui sont appréciés dans les PME locales. Donc, c'est une formation qui est plutôt amenée à se développer.

Concernant la concentration des élèves qui fréquentent la voie longue, je le rappelle en option Economie-Droit, il a été décidé de concentrer cette voie longue sur Porrentruy. On peut entendre que c'est une diminution de l'offre de prestation sur Delémont. Peut-être là expliquer qu'elle est limitée à une option spécifique, naturellement Economie-Droit par rapport au profil de formation dans les écoles de commerce, et indiquer aussi, selon les chiffres actuels, qu'aujourd'hui cela concerne, par exemple à l'Ecole de commerce de Delémont, six jeunes qui sont en troisième année et, sur Porrentruy, six jeunes. Donc en tout douze personnes. Alors que, préalablement, en 2006-2007-2008, on était plutôt proche des vingt jeunes. Nous n'avons pas le sentiment que le fait de regrouper à Porrentruy soit une difficulté supplémentaire, ce d'autant plus que, dès la deuxième année, ces jeunes qui complètent leur programme en ayant des cours au lycée auront accès aux mêmes enseignants et seront proches déjà de leur futur lieu de formation.

Indiquer surtout que ce qui compte pour la voie longue, peut-être encore plus que la localisation géographique, c'est son maintien. Elle a une base légale crédible et claire dans la loi sur la formation du secondaire II et du tertiaire et elle n'a pas été remise en question au moment de la révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle. Et, cela, ça nous tient à cœur que de maintenir cette spécificité jurassienne.

Peut-être aussi indiquer aussi que la diminution de l'attrait de cette filière pour les jeunes peut s'expliquer du fait que les jeunes suivant une formation commerciale sont actuellement souvent tentés par la maturité professionnelle commerciale qui ouvre des perspectives intéressantes et qui permet d'entrer en HES, principalement en HEG. Au niveau de la HEG, on le sait, cette filière à Delémont et à Neuchâtel (mais ailleurs aussi) connaît un grand succès et on peut s'en réjouir. De même, au niveau commercial, d'autres filières sont extrêmement intéressantes, les filières bilingues ou les filières à composantes plus importantes au niveau des nouvelles technologies de la communication.

La concentration du secteur «vente» de la Division commerciale à Porrentruy à moyen terme – donc 100 jeunes en formation – a été un sujet et est encore un sujet qui suscite des remous, parfois des incompréhensions par rapport au projet global qui est particulièrement ambitieux à organiser.

Là aussi, peut-être indiquer quelques chiffres sachant qu'aujourd'hui, on ne se prononce pas sur le transfert définitif mais, en même temps, en toute transparence, le Gouvernement, dans ses options, estime actuellement dans la cohérence du projet, si tout s'organise comme prévu, que ces jeunes seront scolarisés à Porrentruy. On ne peut pas dire «on verra bien». Actuellement, dans le projet, ils seront scolarisés sur Porrentruy. Indiquer donc au niveau des effectifs, selon des données chiffrées portées à ma connaissance au 17 juin (donc de toutes récentes données statistiques), nous

avons 119 jeunes en formation, dont 66 qui sont domiciliés dans le district de Delémont, 10 qui proviennent du canton de Berne, 41 sont domiciliés en Ajoie, un (ou une je ne sais pas) en France, un (ou une) aux Franches-Montagnes alors que huit autres Franches-Montagnards sont en formation mais sur le site de Tramelan. Ça, c'est donc au niveau des apprentis et de leur domiciliation.

Ensuite, au niveau de la localisation des entreprises formatrices, il est vrai que la majorité des entreprises formatrices se situe sur Delémont avec 83 entreprises formatrices, 35 en Ajoie, une sur le canton de Berne.

Toutefois, nous sommes persuadés que, lorsqu'un jeune fait le choix de son apprentissage, c'est plus l'entreprise formatrice que le déplacement sur le lieu scolaire qui est à prendre en considération, ce d'autant plus qu'on peut rappeler qu'il s'agit d'un jour et demi de formation et, en termes de mobilité, nous avons probablement plus encore aujourd'hui et à l'avenir qu'hier à accepter que cette mobilité devienne une réalité.

Pour cela, il suffit également de prendre en considération plus de 900 jeunes qui sont aujourd'hui en formation duale et qui se déplacent à l'extérieur du Canton et le déplacement entre Delémont et Porrentruy ne semble pas être quelque chose d'incroyable en termes de mobilité.

Peut-être encore dire – parce qu'à un moment donné, il a été mentionné que le déplacement sur Porrentruy coûte extrêmement cher alors que le maintien sur Delémont serait terriblement raisonnable en termes de financement – que ce n'est pas juste. Ce qui a été calculé, évalué, c'est que si on maintenait ces apprentis sur le site de Delémont, il faudrait en fait deux classes supplémentaires parce qu'il est vrai qu'on pourrait les accueillir dans d'autres classes, notamment au niveau de l'informatique, sur le site de Delémont. Sur le site de Porrentruy, ça se traduit par un besoin supplémentaire de quatre classes. Par contre, la réorganisation sur Porrentruy, avec l'évolution des effectifs et l'organisation du bâtiment, nécessite la construction de quatre classes supplémentaires mais qui peuvent être organisées intra muros. Donc, selon les appréciations du Service des constructions, nous sommes dans des chiffres tout à fait comparables : deux classes supplémentaires, ce serait 890'000 à Delémont; et les classes supplémentaires sur Porrentruy, qui s'inscrivent dans une rénovation, c'est 476'000 francs, avec toutefois également, en toute transparence, le départ de Formation Emploi qui coûte, lui, à peu près 1 million mais qui permet la rénovation et la restauration du bâtiment.

Donc, c'est faux quand on entendait des chiffres hallucinants, du style «ça coûte plusieurs millions que de déplacer ces jeunes à Porrentruy au lieu de les maintenir sur Delémont».

Par rapport également à la volonté de profiler le Jura au niveau tertiaire, nous sommes effectivement persuadés qu'un campus, un pôle tertiaire à proximité immédiate de la gare, est une première étape qui nous positionne de manière intéressante et ambitieuse mais nous met aussi en visibilité pour avoir la possibilité d'être attractif pour accueillir par exemple un institut de recherche ou d'autres institutions dans le domaine tertiaire. Des contacts sont d'ailleurs en cours et s'annoncent plutôt favorables.

Au niveau du positionnement de la Division commerciale sur deux sites, nous avons également l'opportunité de développer à terme des formations dites «technico-commer-

ciales» en étant sur Porrentruy. Et il y a également la possibilité d'organiser des formations modulaires avec certaines ouvertures, notamment – on le disait ce matin aussi – dans le domaine des achats ou des RH.

Au niveau des constructions, il faut également prendre en considération que, ces dernières années, l'entretien des bâtiments a été non pas négligé mais reporté sachant qu'avec les investissements, on allait profiter d'avoir une vision globale.

Avec les projets qui vous sont soumis, nous aurons à terme un patrimoine construit d'excellente qualité et qui permettra de répondre aux besoins de formations qui pourront également être évolutifs. A ce titre, il faut aussi prendre en considération que les flux d'étudiants aujourd'hui vous sont mentionnés selon les données portées à notre connaissance et notre compréhension des enjeux de formation actuellement. Si on se retrouvait avec un besoin encore plus massif – ce qui n'est pas à exclure – dans le domaine de la santé, il n'est pas exclu non plus qu'on forme, à un moment donné, des infirmiers ou des infirmières en amont à Porrentruy parce qu'on aura plus de disponibilités en locaux qu'à Delémont. Je crois qu'il faut oser casser ce tabou de figer les filières sur des lieux précis. On l'a vu, nous avons déplacé de Porrentruy à Delémont les filières du bois. Ça nous a permis de nous positionner très favorablement. A l'inverse, nous avons transféré certains métiers techniques sur Porrentruy, ce qui donnait une meilleure unité de matière à la Division technique.

Voilà pour les grands enjeux. Monsieur Chappuis a mentionné les différentes étapes. C'était extrêmement important, aux yeux du Gouvernement, que de vous solliciter plusieurs fois par rapport à une procédure parlementaire claire, où on indique la totalité des investissements, de l'ordre de 40 millions à 47,5 millions, avec par contre à chaque fois la logique du crédit d'étude, ensuite le crédit de construction, prochaine planification financière, à nouveau un crédit d'étude et un crédit de construction.

Ce qui aurait pu être compris dans un premier temps comme un empêchement d'avoir le projet tout de suite à disposition des étudiantes et des étudiants a plutôt été perçu, notamment par la Division santé-social-arts, comme un avantage de se dire : on pourra encore vérifier l'adaptation des surfaces d'enseignement et autres en ayant quatre ans pour étudier le transfert de la division social et arts si on pense qu'actuellement c'est surtout la dimension santé qui sera démenagée sur le site de l'Avenir 33.

Dire aussi qu'il y aura déjà à l'Avenir 33 les bâtiments communs, ceux qui manquent également le plus cruellement, dans l'ordre : cafétéria et autres.

Indiquer que le dossier, même s'il a une vision ou en tout cas il se veut une vision complète, a non pas des lacunes mais des points de vigilance. Cela a été mentionné et on le sait, c'est par exemple la question sensible des salles nécessaires pour l'éducation physique et sportive. Dans un premier temps, nous avons envisagé d'ajouter à ce dossier la construction de deux salles de sport. Nous y avons renoncé, sachant qu'il faut compter un peu plus de 2 millions par salle de sport, sachant également qu'il faut qu'on discute avec les communes de Porrentruy et de Delémont et sachant aussi qu'on peut voir l'organisation d'éducation physique et sportive ailleurs uniquement que dans des salles. Mais cela a ses limites parce qu'il faut des vestiaires, il faut quand même des infrastructures. Donc, c'est une question

qui devra être reprise à terme. Elle n'a pas été négligée par mépris pour cette dimension de l'éducation mais parce qu'on estimait qu'il fallait encore voir comment elle pouvait s'organiser et peut-être aussi qu'une salle d'éducation physique et sportive peut être dédiée à autre chose qu'à uniquement l'éducation physique et sportive et qu'on peut réfléchir à des salles non pas polyvalentes mais on sait qu'on aura des projets de construction tant en termes d'infrastructures sportives à Porrentruy qu'à Delémont.

Voilà, je crois avoir été non pas du tout exhaustive mais vous avoir donné plus ou moins l'appréciation du Gouvernement sur ce dossier, qui vous propose bien sûr d'accepter l'entrée en matière et l'arrêté qui vous est soumis.

J'ai pris bonne note de la demande du groupe PDC, sauf erreur, par rapport à la nécessité d'étudier une variante bois. Je me suis tournée vers M. Mariniello qui m'a fait «oui, c'est tout à fait possible». Donc, ce sera un élément pris en considération dans la démarche à venir.

Et concernant les flux d'étudiants, j'ai aussi pris bonne note de l'appréciation du groupe CS-POP et VERTS. Je le disais, si d'emblée un élément du dossier était à revoir fondamentalement, je ne sais pas, dans le domaine tertiaire ou autre, les hypothèses seraient à reprendre mais, actuellement, tout concourt plutôt à indiquer que les hypothèses étaient ambitieuses et non farfelues et vont pouvoir se confirmer, ce qu'on souhaite naturellement. Je vous remercie de votre attention.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Le président : Désire-t-on revenir sur l'un ou l'autre article ? Un député m'avait demandé d'intervenir. Est-ce que ce député désire intervenir ?

M. Gabriel Willemin (PDC) : A l'écoute des propos qui ont été tenus, c'est à titre personnel que je souhaite m'exprimer sur le message du Gouvernement.

A plusieurs reprises, j'ai exprimé que, globalement, je suis favorable au projet de cartographie que nous débattons aujourd'hui.

Comme cela est expliqué à la page 18 de message, le Parlement jurassien sera sollicité à quatre reprises.

Aujourd'hui, je partage les propos de notre collègue Jean-Michel Steiger. Nous nous prononçons uniquement sur les projets de l'arrêté, à savoir un crédit de 3,4 millions de francs destiné à la construction d'un élément pavillonnaire, du concours d'architecture et des études nécessaires à la première phase du projet de construction.

Je suis favorable à l'arrêté qui nous est présenté et je le soutiendrai.

Dans le scénario proposé par le Gouvernement, certaines décisions qui devraient être prises ne sont pas du ressort de notre Parlement. C'est pourquoi chaque étape du projet est importante. Il n'est donc pas opportun d'entériner aujourd'hui des décisions qui dépendent d'autres autorités de décisions.

Dans ce sens, je partage les propos qui se trouvent à la page 18 du message, qui précise (je cite) : «Il va sans dire que le crédit de construction lié à la deuxième étape sera fonction des réalisations et de la concrétisation des hypo-

thèses posées au départ de ce projet. L'évolution globale du dossier sera donc actualisée et ajustée en tenant compte de la réalisation de la première étape». (Fin de citation)

Je partage le fait que le débat sur les transferts de filières de formation ne doit, à mon sens, pas avoir lieu aujourd'hui. L'évolution du projet et les décisions y relatives qui seront prises en dehors de cette enceinte – je pense en particulier à l'implantation du campus tertiaire à Delémont – nous permettront de prendre les décisions en toute connaissance de cause sur les options proposées par le Gouvernement.

A ce stade de la discussion, et comme je l'ai déjà dit, je soutiens l'arrêté qui nous est proposé et vous invite à le voter. Je vous remercie de votre attention.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : A titre personnel, Monsieur Willemin, en qualité aussi de directeur-adjoint de la Division commerciale, je prends note et je trouve que c'est exact de dire que, chaque fois que le Parlement se prononce, il doit avoir tous les éléments à sa disposition pour prendre des décisions qu'il peut assurer et assumer par la suite.

Effectivement, aujourd'hui, on ne décide pas du transfert des vendeurs-vendeuses. Par contre, on ne l'empêche pas par cet arrêté. C'est quand même extrêmement important de le dire parce que, dans les discussions que nous avons eues tant avec le conseil communal de Delémont que de Porrentruy, il y a eu cette volonté – et je crois qu'elle n'est pas contestée dans le débat – d'un équilibre de formation dans le domaine secondaire à l'interne du Canton, parce que là c'est le Gouvernement et vous qui avez la main, et d'un positionnement attractif par rapport aux jeunes sur lesquels nous n'avons pas d'emprise. Parce que, on le sait, à partir du tertiaire, les jeunes sont non captifs, comme on le dit, et se positionner sur le pôle de la gare à Delémont est un net avantage. Par contre, avoir la solidarité de développer dans le Canton une collaboration étroite entre Delémont, Porrentruy et encore la situation particulière des Franches-Montagnes qui va sur Saint-Imier, Tramelan et La Chaux-de-Fonds, où des questions se poseront aussi sur un rapatriement de certains étudiants ou élèves sur les sites de Delémont et de Porrentruy, je veux dire, on n'empêche pas ça. C'est juste ce que j'aimerais préciser.

Je vous suis reconnaissante si vous arrivez à accepter cet arrêté. C'est magnifique. Je suis agréablement surprise mais je n'aimerais pas qu'on pense qu'avec ça, on n'a rien décidé sur les autres objets. Je vous remercie de votre attention.

Et c'est l'occasion – parce que j'ai traversé mes notes comme ça – j'ai omis de remercier très formellement et sincèrement la direction de la Division commerciale par M. Joray et son équipe, également M. Béguin et son équipe, les différents services et la commission par son président et les membres présents et anciens, qui nous ont permis d'avancer dans le dossier.

Au vote, l'arrêté est adopté par 57 députés.

Le président : Nous prenons maintenant non pas le point suivant de l'ordre du jour mais la résolution qui a été signée et déposée.

28. Résolution no 141
Des exigences légitimes
Pierre-Alain Fridez (PS)

Avec les négociations ouvertes entre les cantons de Berne et du Jura, la Question jurassienne connaît une nouvelle accélération. Placées sous l'égide de la Confédération, les discussions doivent aboutir à l'organisation d'une consultation populaire sur l'avenir de la région. Les positions sont connues, les enjeux véritables le sont moins au sein de la population.

Dans son rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura du 7 juin 2011, le Gouvernement jurassien indique à juste titre que deux exigences essentielles doivent être posées dans la mise en place d'une nouvelle procédure de vote : d'une part la reconnaissance de la réalité historique inscrite dans la Constitution bernoise elle-même, qui fonde l'unité de la patrie jurassienne, d'autre part le droit de toute commune qui le souhaitera de revoter au cas où cette réalité ne devait pas obtenir l'aboutissement escompté dans les urnes.

Depuis le Rapport Widmer et l'Accord du 25 mars 1994, les Jurassiens n'ont cessé d'œuvrer au rapprochement des deux parties du Jura aujourd'hui séparées. Leurs efforts n'ont pas été récompensés. Leur recherche d'une solution institutionnelle n'a pas eu d'écho à Berne et la collaboration interjurassienne a été réduite au minimum sous la pression bernoise : CREA, Office des sports, centrale d'alarme, et bien d'autres projets ont échoué par la seule volonté bernoise.

Dans sa conclusion, l'Etat jurassien précise que les modalités du vote devront permettre aux citoyens de choisir librement leur avenir institutionnel. Nous approuvons totalement cette façon de voir et demandons à la Confédération de veiller à ce que le canton du Jura, respectueux de la démocratie et soucieux d'informer complètement la population du nord et du sud du Jura sur les conséquences de ce scrutin, puisse atteindre cet objectif.

Par la résolution suivante, le Parlement jurassien :

- réaffirme son indéfectible attachement à la reconstitution de l'unité du Jura, qu'il considère autant comme la réparation d'une injustice que comme une exigence historique;
- appuie le Gouvernement dans sa démarche visant à organiser un scrutin populaire qui offre la possibilité aux Jura-siens des six districts de langue française de s'exprimer en toute connaissance de cause;
- demande à la Confédération de mettre tout son poids dans la recherche d'une solution qui fasse avancer la Question jurassienne, notamment en veillant à ce que la sanction populaire soit de nature à répondre aux questions essentielles;
- requiert de la Conférence tripartite qu'elle garantisse à la ville de Moutier de pouvoir se prononcer à nouveau, de même que toute autre commune qui le souhaitera, si les circonstances l'exigent en regard de ses droits démocratiques.

M. Pierre-Alain Fridez (PS) : Cette résolution a été rédigée par le Mouvement autonomiste jurassien et, en ma qualité de membre du groupe de concertation interpartis organisé par le MAJ justement, on m'a prié ce matin de porter ce texte devant vous. Ce texte est arrivé très tardivement, je m'en excuse.

Face à l'accélération récente de la Question jurassienne et suite au débat de ce matin, cette résolution se veut un moyen concret permettant à notre Parlement de renouveler sa détermination, son enthousiasme et son unité dans ce dossier. Le Parlement jurassien se doit de réaffirmer son indéfectible attachement à la reconstitution de l'unité du Jura et son souhait de voir la mise sur pied d'une procédure claire, démocratique, permettant aux populations concernées de s'exprimer librement, en pleine connaissance de cause.

Par cette résolution adressée au Conseil fédéral et au Gouvernement jurassien, le Parlement jurassien (je cite) :

- appuie le Gouvernement dans sa démarche visant à organiser un scrutin populaire qui offre la possibilité aux Jura-siens des six districts de langue française de s'exprimer en toute connaissance de cause;
- demande à la Confédération de mettre tout son poids dans la recherche d'une solution qui fasse avancer la Question jurassienne, notamment en veillant à ce que la sanction populaire soit de nature à répondre aux questions essentielles;

et, surtout, point important :

- requiert de la Conférence tripartite qu'elle garantisse à la ville de Moutier de pouvoir se prononcer à nouveau, de même que toute autre commune qui le souhaitera, si les circonstances l'exigent en regard de ses droits démocratiques.

Je vous remercie par avance de soutenir cette résolution à la veille du 23 juin. Merci.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre : Très brièvement. Au vu du rapport qui vous a été soumis ce matin et des discussions, il est naturel et évident que nous sommes favorables à cette résolution. Et nous trouvons également qu'elle est extrêmement intéressante dans la mesure où, du côté du canton de Berne, régulièrement, on sollicite l'appréciation du Conseil du Jura bernois en indiquant que c'est le législatif de la région. Donc, pour nous, il est également important de pouvoir nous appuyer sur une appréciation formelle de l'institution parlementaire.

Donc, les différents points qui sont mentionnés sont des points qui seront justement autant d'éléments de vigilance dans le processus de négociation qui est actuellement ouvert avec le canton de Berne dans le cadre de la tripartite et sous l'égide de la Confédération.

Donc, aucun problème. Nous sommes même satisfaits de pouvoir compter sur cette résolution.

M. Thomas Stettler (UDC), président de groupe : Chers collègues, permettez-moi de vous transmettre ma surprise sur ce texte. Je crois que la manière de faire n'est pas très très correcte étant donné qu'après le bon dîner qu'on a eu, j'apprends ça et je vois que tout le monde a signé. On ne nous a même pas demandé notre avis et je pense que si vous voulez faire une résolution du Parlement jurassien, la moindre des choses, c'est d'informer les gens de ce que vous allez faire et, après, libre à chacun de prendre une décision, en concertation avec son groupe, si on va signer cette résolution ou pas !

Je vous ai donné toutes les explications ce matin dans la discussion sur le rapport de la reconstitution et il va de soi que c'est clair que, vu le dernier point de cette résolution, nous ne pouvons pas la signer. Mais je regrette formelle-

ment la manière dont cette résolution a été déposée. C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus. Merci.

M. Pierre-Alain Fridez (PS) : Je ne suis pas l'auteur. Je suis juste le porteur. Donc, j'ai appris un peu après 10 heures qu'il y avait cette résolution. On cherchait un peu quelqu'un membre de cette commission interpartis pour en porter la responsabilité et ensuite elle a circulé dans les groupes. Effectivement, il y a eu un débat assez long lié à notre invité de ce matin et, vers 11.30 heures environ, j'ai pu la transmettre à l'autre rangée et ensuite, semble-t-il, ça n'a pas trop suivi. Il y a des élus PLR, PDC qui l'ont signée mais il n'y avait aucune volonté d'ostracisme à l'égard de quiconque. En fait, le délai un peu court est lié à des circonstances dont je ne porte pas l'entière responsabilité mais que j'assume totalement.

Au vote, la résolution no 141 est acceptée par 49 voix contre 6.

8. Arrêté octroyant un crédit pour financer l'achat du terrain et des immeubles, la transformation et la construction du projet EFEJ+ à Courtételle

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 78, lettre b, et 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 45, alinéa 2, lettre a, 49 à 51 et 56, alinéa 3, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Un crédit d'engagement de CHF 11'000'000 francs est octroyé au Service des constructions et des domaines.

Article 2

Il est destiné à financer l'achat du terrain et des immeubles, la transformation et la construction du projet EFEJ+ à Courtételle.

Article 3

Ce montant se réfère à l'indice 125.2 au 01.10.2010 (OFS-Espace Mittelland – Base 100-oct. 1998). Il sera adapté à l'évolution de l'indice OFS des coûts de la construction.

Article 4

Ce montant est imputable au Service des constructions et des domaines, rubrique budgétaire 460.503.00.

Article 5

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 6

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Le président :
André Burri

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

M. Jean-Baptiste Beuret (PDC), président de la commission de l'économie : Le crédit de 11 millions de francs qui nous est soumis a pour but de financer l'achat du terrain et des immeubles, la transformation et la construction du projet EFEJ+ à Courtételle.

Pour des commodités de langage, je vais désormais parler simplement du projet EFEJ. Quant à l'EFEJ, je rappelle qu'il s'agit de l'Espace Formation et Emploi du canton du Jura, qui est une division du Service public de l'emploi.

Le message du Gouvernement date du 8 mars 2011. L'EFEJ dispense une vingtaine de formations dans l'artisanat et l'industrie. Il héberge également une entreprise de pratique commerciale et offre des semestres de motivations. Il dispose également de places pour les programmes d'emplois temporaires (les PET) et des programmes d'occupation pour chômeurs. Pour le reste, il met à disposition des demandeurs d'emploi une bourse de l'emploi et fournit divers services aux entreprises.

La durée des formations est généralement de l'ordre de six mois. En moyenne, 50 % des personnes qui ont fréquenté EFEJ retrouvent un emploi. Au terme des mesures de formation et d'insertion, ces personnes obtiennent des attestations de compétences personnalisées.

EFEJ peut compter sur une trentaine de collaborateurs au service d'un potentiel de 200 places, appelées à être étendues à 300 dans le cadre de l'agrandissement prévu.

Actuellement, EFEJ est situé à Bassecourt. Il s'y trouve réparti sur quatre sites, dont l'espace dit SETAG, dans des locaux qui appartiennent à la commune. Les trois autres emplacements sont loués à des privés. Le coût de location total, frais et charges compris, atteint un montant de l'ordre de 300'000 francs par année, en chiffres ronds.

L'ampleur de la crise économique a conduit à une situation d'engorgement d'EFEJ. Les personnes appelées à bénéficier de prestations de réinsertion étaient, au creux de la dépression conjoncturelle de 2008 et de 2009, plus nombreuses que les places disponibles. Et c'est ainsi qu'un besoin d'agrandissement et de réaménagement s'est fait sentir.

Dans cette perspective, les personnes compétentes ont jugé que la structure existante présentait un certain nombre de limites à divers égards : tout d'abord un risque de démantèlement en cas de vente d'un ou plusieurs des locaux loués à des tiers; également des problèmes liés à une modularité insuffisante et une faible densité d'utilisation des locaux SETAG, où les espaces sont allongés et répartis sur trois étages.

Et c'est ce besoin notamment de surfaces complémentaires qui a conduit à l'élaboration d'un projet de rénovation et d'agrandissement. Et ce projet, fait intéressant, a été publié dans le cadre du plan de soutien adopté par le Parlement en 2009.

L'effet recherché est double. Il y a un effet principal, stratégique, c'est celui qui consiste à doter notre Canton d'outils plus puissants pour mieux faire face aux situations de crise ou de replis conjoncturels. A l'époque, on estimait certainement, et c'est un deuxième objectif, qu'un projet d'investissement de l'ordre de 10 millions nets rentrait dans la logique des mesures de relance, mesures de relance qui, vous vous en souvenez, étaient d'une brûlante actualité dans le deuxième semestre 2008 et au début de l'année 2009. Ce deuxième objectif n'est certainement plus autant d'actualité aujourd'hui.

d'hui.

La recherche d'une infrastructure plus grande et plus modulable s'est effectuée sur la base d'un cahier des charges que s'étaient fixé les autorités. Sans entrer dans les détails, on peut citer une surface disponible de 4'000 m² et modulable, si possible sur un niveau mais au maximum deux, un terrain de 6'000 m², ainsi que l'accessibilité par les moyens de transports publics.

Diverses pistes ont été étudiées, allant de l'agrandissement de la structure de Bassecourt à la construction d'un nouveau bâtiment à Bassecourt, Glovelier ou Delémont. Finalement, c'est l'intégration dans une structure existante qui a été privilégiée, pour des raisons de bon sens liées à l'économie du sol. Et les possibilités qui s'offraient dans cette perspective, et qui ont été inventoriées comme telles, étaient l'espace SETAG ou les anciens locaux Willemin-Macodel à Bassecourt, l'ancienne usine Simon & Membrez à Courtételle ainsi que l'ancienne usine Fell à Delémont.

L'examen des avantages et inconvénients de chacun des sites, en particulier les surfaces disponibles et leur modularité, a conduit le Département de l'Economie puis le Gouvernement à privilégier l'ancienne usine Simon & Membrez, à Courtételle.

Du point de vue financier, le projet soumis affiche un coût de 13,7 millions de francs, dont 4'010'000 francs pour l'acquisition des immeubles et 7,284 millions pour des travaux de rénovation, d'agrandissement et de reconstruction. Et le financement de ce montant est prévu par des travaux d'autoconstruction pour 2,359 millions, un financement par le budget de fonctionnement dépendant du Seco à hauteur de 302'000 francs et un solde de 11 millions par le crédit qui nous est justement soumis aujourd'hui.

La prise en charge du montant de 11 millions bénéficie d'un soutien exceptionnel de la Confédération pour un premier pilier à hauteur de 3,66 millions sous forme de subvention. Le deuxième pilier, également de 3,66 millions, est financé par un prêt NPR sans intérêt, dont le remboursement est prévu sur une durée de vingt-cinq ans au moyen d'un loyer qui sera intégré aux charges de fonctionnement qui entrent dans le budget financé par les mesures en faveur des chômeurs. Le loyer est de 161'400 francs pour être plus précis et, sur ce montant, 146'400 francs seront affectés au remboursement de la dette et 15'000 francs alloués à un fonds d'entretien. Et c'est le solde, troisième pilier, de 3,66 millions qui est totalement à charge du Canton, en capital et en intérêts.

La commission de l'économie a examiné ce dossier au cours de trois séances. La première a eu lieu dans les locaux dont l'acquisition est prévue à Courtételle et la seconde à l'Espace SETAG à Bassecourt. A chaque fois, une visite complète des lieux a été effectuée. Donc, la première fois à Courtételle et la seconde à SETAG, avec un déplacement sur l'ensemble des sites.

Durant le mûrissement de la réflexion au sein de la commission et apparemment de la plupart des groupes parlementaires, on doit constater un paradoxe, c'est que le besoin de renforcement de la structure EFEJ n'a guère porté à discussion, c'est-à-dire finalement l'objectif stratégique dessiné par le Gouvernement. Ce sont plutôt des aspects que je qualifie, peut-être à titre personnel, de secondaires qui ont alimenté les échanges, jusqu'à faire poindre une forme de controverse.

Pour en venir aux objectifs stratégiques, on sait que, chez nous en particulier, le chômage touche avant tout les seniors mais surtout les personnes peu ou pas qualifiées. Et il est assez effarant de constater qu'en moyenne, une personne sur deux qui est au chômage n'a pas acquis de formation au terme de sa scolarité obligatoire. Donc, la reconnaissance de la structure EFEJ comme un élément constitutif de la stratégie de modernisation de l'économie jurassienne paraît tout à fait fondée. Il faut une stratégie de qualification des demandeurs d'emploi dans une optique de diversification. Et, par rapport à la libre-circulation des personnes, l'ambition doit également être de renforcer les compétences des travailleurs jurassiens. Enfin, EFEJ se décrit également comme un volet de la politique cantonale de formation continue. Dans cette perspective, elle prévoit de renforcer sa collaboration avec Avenir-Formation. Elle organisera également des cours interentreprises pour les cantons de Neuchâtel, du Jura bernois et du Jura.

Quels sont donc les points qui ont provoqué des réactions négatives ? Et bien, ce sont principalement les suivants :

- des doutes quant à l'exhaustivité et à l'objectivité de l'étude des variantes de localisation;
- le prix d'achat des immeubles de l'ancienne usine Simon & Membrez;
- et dans une moindre mesure et peut-être plutôt en commission, le maintien de la structure EFEJ comme un organisme entièrement intégré aux organes de l'Etat.

Commençons par le problème qui nous a paru être le plus brûlant, c'est celui de l'étude des variantes. Dans le message du Gouvernement, ce thème est abordé aux pages 7 et 8. Les critères d'évaluation, tels qu'ils sont écrits noir sur blanc, étaient les surfaces de terrain et de locaux disponibles, l'adéquation desdits locaux avec les objectifs et les contraintes liés à la formation des demandeurs d'emploi, dont la modularité et les équipements, le prix, le délai de réalisation et la proximité immédiate avec des entreprises industrielles. Les variantes examinées peuvent être divisées en celles qui visaient la construction d'une nouvelle infrastructure et celles qui avaient pour objectif l'intégration dans des immeubles existants.

S'agissant des motifs du choix de l'emplacement de Courtételle, le message énonce que les locaux disponibles répondent pleinement et intégralement aux critères d'évaluation fixés ainsi qu'à l'objectif de moindre coût pour l'Etat et de délai de réalisation.

Durant ses travaux, la commission a obtenu des services du Département de l'Economie la confirmation de ces analyses ainsi que diverses explications complémentaires. Il est vrai toutefois que la commission n'a pas pu avoir en sa possession un tableau comparatif structuré qui aurait abouti, par exemple, à l'attribution d'un score à chacune des variantes examinées. De l'avis de la majorité de la commission, les explications fournies, liées aux différentes visites effectuées, accréditent toutefois le choix du Gouvernement ou, à tout le moins, pour les plus réservés, le font apparaître comme tout à fait défendable.

Le second thème de discussion a été le prix d'acquisition des locaux de l'ancienne usine Simon & Membrez, fixé à 4'010'000 francs. Comme toute opération d'achat, il est le fruit d'une négociation. L'Etat s'est appuyé sur une expertise qui correspondait, selon les documents remis à la commission, au prix finalement obtenu à l'issue des discussions avec le propriétaire des lieux. Celui-ci, selon les informations

transmises par le Département de l'Economie, exigeait un montant plus élevé, de l'ordre de 5 million de francs.

Au vu des explications et documents qui ont été fournis à la commission ainsi que de la visite des lieux, la majorité de la commission considère que la valeur de 4 millions est pour certains crédible, pour d'autres à tout le moins soutenable et elle prend aussi ses distances par rapport aux chiffres parfois fantaisistes qui ont circulé, dont certains allaient même jusqu'à rapprocher la valeur de cet ensemble immobilier du prix du terrain. N'oublions pas que, jusqu'il y a peu, l'usine dont il est question était exploitée à plein rendement et qu'un chiffre d'affaires très important y était réalisé.

On a également argumenté que le propriétaire des lieux aurait dans tous les cas éprouvé des difficultés à trouver un acquéreur. Peut-être que c'est le cas, peut-être même certainement mais il reste un fait certain, c'est que le propriétaire, jusqu'ici, a conservé ses locaux; il n'éprouve aucune pression à la vente; il n'a en effet pas cherché à s'en séparer, ce qui aurait certainement été possible s'il avait accepté de brader le prix. Donc, du point de vue économique, la conclusion est relativement simple : ces locaux n'étaient disponibles sur le marché qu'au prix qui a été négocié par le Gouvernement et, personnellement, je n'ai pas d'indice qui permette de dire que le Gouvernement aurait fait preuve de mansuétude ou de candeur dans le cadre de ces négociations.

Le troisième aspect qui fait débat est celui de la structure juridique d'EFEJ. Actuellement, il peut être assimilé à un service de l'Etat ou à une école. Et, en commission, la question a été posée à deux reprises de savoir s'il ne serait pas judicieux d'en faire un établissement public autonome. Il faut dire ici que le Département de l'Economie et ses services ne sont pas entrés en matière et n'ont pas donné l'impression non plus qu'ils seraient ouverts à le faire ultérieurement. Le motif évoqué tient à l'intégration effective d'EFEJ au sein de l'Etat, qui correspondrait en fait à un besoin du fait des multiples collaborations transversales avec d'autres services de l'Etat, dont les ORP. Personnellement, je pense que ce thème ne devrait pas être tabou et qu'une réflexion pourrait un jour être entamée, du fait notamment de prestations de nature commerciale qui sont fournies par EFEJ à destination de tiers.

Au terme de son travail, la commission s'est prononcée favorablement à l'entrée en matière, une première fois par quatre voix avec deux abstentions, et elle a procédé à un vote final lundi dernier – donc, il y a deux jours – où elle a décidé de soutenir, à la majorité sans contre-proposition de minorité, le projet par trois voix contre une, avec deux abstentions.

La majorité de la commission est d'avis que, dans ce dossier, il est important de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Et l'essentiel, je crois pouvoir le dire au nom des commissaires qui soutiennent le projet, réside dans l'aménagement d'un outil important dans la stratégie de développement du Canton, sur un site industriel qui existe et, surtout, aussi avec un soutien exceptionnel de la Confédération. De l'avis de la majorité de la commission, refuser ce projet revient à prendre deux risques importants :

– le premier, c'est de disposer, au prochain ralentissement conjoncturel, d'un nombre de places insuffisant ou à nouveau insuffisant pour les mesures de réinsertion, dans une région dont on sait que, notamment par son orientation vers les activités de sous-traitance, elle est souvent la

première et parmi les plus durement touchées en cas de récession;

– le deuxième risque, c'est de devoir procéder de toute manière, plus tard, à un investissement financier plus coûteux du fait de la perte ou du risque de perte du soutien de la Confédération.

A cet égard, les informations données à la commission sont les suivantes. La subvention fédérale de 3,66 millions est une opération unique qui a bénéficié du soutien notamment de la conseillère fédérale en charge du dossier à l'époque dans une situation favorable pour ce type de discussion : c'était une situation de creux conjoncturel, donc avec un taux de chômage élevé dans le canton du Jura et dans une situation aussi où, politiquement, il existait une pression vis-à-vis des autorités en faveur de mesures de relance.

On aurait pu discuter encore longtemps dans la commission pour pérorer sur les différentes variantes, sur la question de savoir si le prix aurait pu être plus bas de 100'000 ou de 200'000 francs. Finalement, la majorité s'est un petit peu ralliée à ces propos de Bergson qui disait que «le corps est toujours orienté vers l'action et a pour fonction essentielle parfois de limiter la vue de l'esprit en vue de l'action» et c'est ce qui fait qu'une majorité de la commission a accepté qu'une décision soit prise le 22 juin déjà sur un message qui a été déposé au début de cette année. Je vous remercie de votre attention.

M. Damien Lachat (UDC) : Lorsque le Gouvernement soumet des crédits importants qui sont de la compétence du Parlement, on devrait pouvoir s'attendre à une certaine transparence et à une concertation des personnes impliquées dans le dossier. Pour ceux-ci, la déception a été grande sur la manière de traiter ce dossier. Entre le Département qui n'était pas habilité à s'exprimer sur le sujet ou les demandes des parlementaires qui sont restées au stade de promesses, ceci étant de mon point de vue inacceptable, il est légitime d'être quelque peu agacé.

Nous restons également songeurs quand on prend connaissance des derniers rapports de l'EFEJ, dans lesquels il est écrit que les sites de Bassecourt donnent entière satisfaction.

Dans un chapitre du message du Gouvernement, il est fait mention d'une évaluation «complète et rigoureuse» des variantes. Nous sommes scandalisés de constater qu'il est impossible de pouvoir la lire et il semble même qu'elle n'existe pas vraiment !

Nous sommes surpris de voir que la majeure partie du crédit, environ 7'300'000 francs, est consacrée à la reconstruction partielle du site, aux agrandissements et aux rénovations, alors que l'on achète un nouveau bâtiment qui est censé être adapté. De plus, au niveau du prix de celui-ci, même si le bâtiment a une certaine valeur, il est surévalué quand on parle en termes d'offre et de demande dans notre région. Ce projet de la rénovation complète n'a en outre fait l'objet d'aucun concours d'architecture, qui aurait permis d'avoir un choix de solutions et surtout une palette de devis. Cette façon de faire nous déplaît fortement !

Quant au montage financier, que des montants soient sans intérêt ou financés par l'assurance chômage ou encore directement par l'EFEJ, le Gouvernement semble oublier d'où vient l'argent : c'est celui du contribuable et, dans notre cas plus particulièrement, celui des salariés qui financent ces assurances. Les considérer dès lors comme une sub-

vention est un raccourci facile que nous ne pouvons accepter. N'oublions pas non plus que les infrastructures actuelles ont déjà bénéficié de la manne fédérale à l'époque.

Parlons maintenant des chômeurs puisqu'il nous a été plusieurs fois reproché d'être contre eux. Alors que le Gouvernement veut délocaliser des infrastructures bien en place depuis des années et qui ont fait en grande partie leurs preuves, notre Canton reste en queue de peloton concernant le taux de chômage. Vous pouvez donc investir des millions dans des murs pour EFEJ+, ça ne procurera pas de travail à ceux qui en cherchent. Les attestations délivrées par EFEJ ont, de plus, une portée plus que limitée et n'offrent pas une formation sanctionnée par un diplôme reconnu.

Pour terminer sur la question du confort des locaux, je vous invite à aller visiter les ateliers du centre professionnel de Porrentruy pour y voir dans quelles conditions travaillent les apprentis qui, eux, suivent une formation qui dure quatre ans.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe UDC vous propose de renvoyer sa copie au Gouvernement en refusant l'entrée en matière de ce projet mal ficelé et dont le rejet ne prêterait en rien les demandeurs d'emploi.

M. Gilles Pierre (PS) : La majorité du groupe socialiste va soutenir le crédit demandé pour la réalisation du projet EFEJ+.

Certains points de ce dossier ont néanmoins nourri le débat au sein de notre groupe. En effet, nous pensons qu'il n'y a pas eu véritablement d'autres variantes proposées avec une étude précise reflétant les avantages et inconvénients.

Le prix de vente a également alimenté la discussion dans notre groupe et nous supposons qu'une économie supplémentaire aurait certainement pu se négocier avec le propriétaire. Peut-être que la précipitation dans laquelle le dossier a dû être traité n'a pas encouragé le Département à entreprendre ces démarches.

Cependant, au vu de l'aide fédérale exceptionnelle qui sera accordée, de la dimension de ce projet en termes de mesures en faveur des personnes touchées par le chômage et enfin du besoin vital de surface afin de développer les différentes activités proposées, le groupe socialiste va, dans sa majorité, soutenir le projet.

M. Gabriel Schenk (PLR) : Je suis un peu surpris par les propos de Monsieur Lachat et je suppose que l'information ne passe pas entre votre commissaire et le reste du groupe, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre problème !

Pour ce qui nous concerne, c'est avec une minutie toute particulière que le groupe PLR s'est penché sur le projet EFEJ+ qui nous est soumis au vote ce jour.

Suite aux différentes visites effectuées dans le cadre de la commission d'économie et aux nombreuses explications reçues, l'utilité d'une telle structure nous est apparue comme une évidence. Reste le délicat problème de l'emplacement de cet espace de formation. Une fois encore, après les visites de terrains et après avoir pris connaissance du cahier des charges que le nouvel espace devait remplir, nous avons adhéré au choix du Gouvernement. A savoir la localisation à Courtételle, dans un espace moderne, modulable, accessible en transports publics et offrant l'immense avan-

tage de ne pas sacrifier de nouvelles terres dans l'opération tout en permettant un éventuel déploiement supplémentaire au besoin. Le Canton doit aussi être l'instigateur d'une politique de construction respectueuse des surfaces agricoles.

Restait l'inconvénient du prix. Ce dernier a été négocié pour aboutir à un prix certes coquet mais tout de même inférieur de plus d'un million au montant initialement avancé par le propriétaire. Dire que la négociation peut être poursuivie est pure spéculation. Il est évident que, pour l'acheteur, peu importe la vente, c'est toujours trop cher. Si le Gouvernement estime qu'il dispose encore d'une marge de manœuvre, ce que nous ne croyons pas, qu'il n'hésite pas.

Les services en charge du dossier ont également répondu à satisfaction de notre groupe à deux de nos craintes au sujet de l'impact énergétique du bâtiment Simon et Membrez.

La première était de savoir si une étude avait été menée pour rendre ce bâtiment compatible aux standards Minergie ou du moins si l'étude sur la rénovation comprenait aussi un chapitre consacré à ce problème. Les réponses données nous ont rassurés. S'il sera difficile d'obtenir une certification pour la partie existante, le maximum sera réalisé. Pour la partie à reconstruire, les cahiers des charges pour une utilisation rationnelle de l'énergie seront appliqués.

Deuxième point, nous souhaitons proposer que le toit de cette usine soit pourvu de panneaux solaires dans le but de pouvoir former des spécialistes dans ce domaine d'avenir. Là aussi, nous avons obtenu pour réponse que cette option serait étudiée et que, techniquement, cela était tout à fait réalisable. Nous nous en réjouissons.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera cet arrêté car, si l'EFEJ est utile aujourd'hui, l'EFEJ+ le sera encore plus demain. Tous les spécialistes de l'économie nous l'annoncent, la prochaine crise pointe le bout de son nez. Préparons-nous sans plus attendre, en espérant très sincèrement qu'un jour, l'espace formation emploi ne soit plus que très partiellement occupé car devenu inutile. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP) : Les activités du centre cantonal en faveur des demandeurs d'emploi dans des locaux éparpillés sur quatre sites, dont trois qui appartiennent à des privés, ne sont plus adaptées à la situation. Après visite du centre, je peux confirmer ce constat du Gouvernement.

Le Gouvernement souhaite l'implantation des ateliers dans un bâtiment modulable permettant de répondre de manière satisfaisante aux besoins des demandeurs d'emplois : activités pratiques, formation, encadrement, formation continue, etc.

Le Gouvernement, après plusieurs variantes, propose d'implanter le centre EFEJ au sein de l'ancienne usine Simon-Membrez à Courtételle. Les caractéristiques du terrain et des bâtiments répondent aux critères fixés. Coûts inférieurs et délai de réalisation plus rapide par rapport à une nouvelle construction. Concernant le coût de la construction, selon les ingénieurs et les experts de la branche, les montants prévus semblent corrects. Le bâtiment se trouve à proximité de la gare, ce qui constitue un avantage.

La situation de l'emploi est toujours préoccupante. Les statistiques plus favorables sont trompeuses : avec la nouvelle loi sur le chômage, 130 personnes arrivées en fin de

droit ne figurent plus dans les statistiques. La libre-circulation des personnes et la concurrence sur le marché du travail, due notamment à la main-d'œuvre frontalière, rendent indispensable le renforcement des compétences des travailleurs jurassiens, relève le Gouvernement dans son message. Cependant, il est regrettable de constater que près de 50 % des demandeurs d'emploi ont un CFC. Nous osons espérer que les entreprises jurassiennes, avant d'engager de la main-d'œuvre frontalière, sans qualification particulière, pensent et s'adressent aux personnes qualifiées et chômeurs domiciliés dans le Jura ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs formés au centre EFEJ.

Le Département de l'Economie et l'ORP sont directement concernés et peuvent agir auprès des entreprises jurassiennes.

Les engagements financiers de la collectivité pour la réalisation de ce centre sont à relever. Les soutiens du SECO, de la Confédération et du Canton sont importants pour soutenir l'emploi. Nous osons espérer que ces volontés politiques auront des répercussions favorables en faveur d'hommes et de femmes qui ne demandent qu'à travailler pour vivre plus dignement.

Le groupe CS-POP et VERTS, dans sa grande majorité, est favorable à l'arrêté.

M. Jean-Baptiste Beuret (PDC) : Tout simplement pour donner la position du groupe PDC. Dans sa majorité, le groupe PDC va soutenir cet arrêté. Une minorité ne le fera pas, pour des raisons qui ont été évoquées tout à l'heure et qui tiennent notamment aux discussions autour du prix d'acquisition et à un certain nombre de doutes quant à l'exhaustivité de l'étude des variantes.

M. Vincent Wermeille (PCSI) : Selon un récent sondage réalisé au niveau national, l'emploi demeure l'une des préoccupations principales de nos concitoyens. Celles et ceux qui ont à vivre la perte d'un emploi, le parcours parfois laborieux pour en retrouver un représente à n'en pas douter des périodes difficiles à surmonter. Aussi, la Confédération et les cantons ont-ils pris des mesures afin d'encadrer et de soutenir les demandeurs d'emploi dans leur parcours, parcours qui peut parfois s'avérer plutôt compliqué.

Au niveau du canton du Jura, le Service public de l'emploi assume cette responsabilité. Il met en œuvre des instruments favorisant le placement et le développement des compétences. C'est dans ce cadre-là que l'EFEJ propose une large palette de prestations.

Au cours de ces dernières années, cet espace de formation s'est donc développé selon un concept pédagogique reconnu et adapté à l'évolution des nombreuses activités professionnelles. A ce propos, le Gouvernement indique que l'EFEJ a répondu aux attentes et a rempli sa mission à la satisfaction des demandeurs d'emploi et des entreprises au cours de ces dernières années avant de préciser que cette structure ne pourra plus faire face à l'avenir.

Pourquoi est-ce qu'elle ne pourrait plus le faire à l'avenir ? Et bien, au cours de ces dernières années, l'espace formation a développé des programmes de formation, des programmes d'emplois temporaires ou encore des programmes d'occupation en faveur des personnes en fin de droit. Parmi ces différentes mesures, il aurait été possible de développer des collaborations avec d'autres institutions existantes dans le Canton ou en partenariat avec ce qui existe

dans le Jura-Sud et de développer ainsi des collaborations avec différentes institutions qui travaillent, elles aussi, de manière tout à fait professionnelle.

En fait, nous sommes d'avis qu'il n'appartient pas uniquement – je dis bien uniquement – à l'Etat de mettre en place lui-même toutes les mesures que je viens d'évoquer et qu'il est possible, sinon souhaitable, qu'elles soient confiées aussi à des institutions ou à des fondations autonomes existantes ou, le cas échéant, à créer.

Si, au cours de ces dernières années, une option avait été prise dans cette direction, on ne se retrouverait pas aujourd'hui dans cette situation, qui tend à dire que l'on ne peut plus rien faire sur le site de Bassecourt.

Avec le projet qui nous est proposé aujourd'hui, on sent bien une volonté du Service des arts et métiers de gérer l'ensemble des mesures et, avec le nouveau site de Courtételle prévu pour 300 places, non seulement le débat que nous souhaitons sera clos mais on aura tendance à tout centraliser sur le nouveau site car il faudra bien l'amortir...

L'Etat deviendra donc le seul et unique propriétaire d'E-FEJ+ alors que, pour d'autres structures, notamment s'agissant du développement économique (Société pour le développement de l'économie, Créapôle, etc.), le canton du Jura privilégie le partenariat ou la création d'institutions ou de fondations autonomes. Le président a parlé de collaboration avec Avenir Formation, et c'est tout : ce sont les seules collaborations qu'il a relevées et je le regrette !

Mais, dans cette réflexion, j'observe aussi que la commission, notamment son président, suit notre idée de créer pourquoi pas une structure autonome en faveur des mesures pour les demandeurs d'emploi. Plus cher. Le ministre nous a répondu que ces collaborations coûtent plus cher. Mais si vous lisez les comptes, vous n'allez pas pouvoir examiner ou savoir que coûtent exactement les mesures en faveur des chômeurs puisqu'on a un paquet global et, à notre regret mais paraît-il que ce sera corrigé, la présentation des comptes de ces mesures pour chômeurs sera présentée de manière différente à partir du prochain budget, paraît-il.

Quant au projet lui-même et bien que les porteurs du projet notamment aient répondu à toutes nos questions, il persiste tout de même, au sein de notre groupe, des points où une majorité des députés de notre groupe ne sont pas convaincus, notamment au sujet de l'agrandissement, notamment au sujet de la part d'autoconstruction et ainsi que s'agissant de la localisation.

Enfin, alors que plusieurs grands crédits sont à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, le Parlement ne dispose toujours pas d'un plan financier pour la législature, qui permettrait de voir où on va avec ces importants investissements.

Dès lors, une majorité de notre groupe refusera l'entrée en matière.

M. Thomas Stettler (UDC), président de groupe : Je veux juste un petit peu analyser ce qui a été dit. On a entendu beaucoup de choses et je crois que le vote qui a été fait au sein de la commission, il dit déjà beaucoup de choses. Il dit beaucoup de choses : il y a trois personnes au sein de la commission qui ont accepté ce crédit; c'est quand même un peu «faiblo», vous êtes d'accord. Et ces gens-là ont posé toutes les questions; s'ils n'ont pas eu les réponses, ils n'ont peut-être pas pu y répondre.

Tout le monde crie à la faute mais, à part le PCSI et l'UDC, personne n'est prêt à tirer le pénalty !

Je veux dire par là que, ces derniers temps, mon téléphone a sonné plus qu'à son tour pour parler de l'ordre du jour de ce Parlement, surtout pour cette décision que nous devons prendre en ce moment. Je ressens une pression énorme des milieux de l'administration, des politiques ainsi que des milieux de l'économie. Et j'ose espérer que les députés voteront librement ce crédit et s'endormiront paisiblement ce soir en sachant que leur voix n'a pas été achetée !

M. Raoul Jaeggi (PDC) : L'historique de ce projet n'est pas clair et trop mouvementé.

Dans les années 90, on a vu la création des structures de lutte contre le chômage. Ça fait plus de quinze ans. Plus de quinze ans que le Canton forme des demandeurs d'emploi sans CFC.

En 2003 a eu lieu un regroupement géographique de ces structures à Bassecourt. Le communiqué de la République et Canton du Jura, à l'époque, disait «une stratégie à moyen terme visant à doter le canton du Jura d'un véritable centre cantonal d'amélioration des compétences».

En 2007, le 10 avril, un communiqué de presse est publié après la création d'EFEJ parce que le bilan s'avère pleinement positif : économie de moyens, coordination renforcée, avantage organisationnel, meilleure modularité et complémentarité des formations. Mais que s'est-il passé en si peu de temps pour qu'aujourd'hui on utilise les mêmes arguments pour nous expliquer qu'il faut quitter l'infrastructure actuelle à Bassecourt, en opposant une nouvelle construction dans un nouvel endroit à une situation actuelle de plusieurs bâtiments qui ne sont pas regroupés à la même place sans que jamais on n'oppose ça à une variante qui aurait dû être étudiée, qui est un agrandissement de la structure actuelle qui permettrait de faire tout ce qu'on veut faire à Courtételle sur le site actuel, économisant au passage de l'argent bien entendu ?

Le départ d'EFEJ+ a été chaotique : d'abord, il s'agissait d'une construction d'un nouveau bâtiment, quelque chose de neuf. Une ancienne structure telle que celle sise à Bassecourt ne pouvait pas convenir ou plus convenir. L'autorité communale à Bassecourt, à l'époque, entendait ces arguments sachant qu'au passage elle perdrait le loyer encaissé pour la location de la structure actuelle mais, enfin, il était question de quelque chose de neuf puisqu'on ne pouvait pas utiliser une ancienne structure telle que celle-là.

Lorsque nous avons appris que, finalement, le Gouvernement changeait son fusil d'épaule et allait quand même utiliser une ancienne structure, alors des questions ont commencé à se poser et a eu lieu la première rencontre avec Monsieur le ministre Michel Probst et ses services. Au terme de cette séance, qui s'est très bien passée, il a été décidé qu'un groupe travaillerait avec un représentant de la commune de Bassecourt qui était à désigner. La commune de Bassecourt a désigné pour ce poste Madame Françoise Cattin. C'était en date du 26 juin 2009 dans un courrier qui nous disait qu'il nous fallait un représentant pour continuer le travail efficace et la concertation qu'on avait eue jusque-là. Donc, une seule séance. Et, depuis, Mme Cattin n'a jamais reçu de convocation pour continuer la discussion à ce sujet !

Ensuite, je vous fais grâce des différents courriers et échanges qu'il y a eus entre la commune de Bassecourt, qui a demandé de pouvoir proposer des alternatives, des alter-

natives peut-être moins chères, des alternatives qui nous permettraient d'économiser l'achat d'un bâtiment cher, d'en déconstruire la moitié, un agrandissement sur le parking de la structure actuelle, pour permettre d'accéder à tous les buts poursuivis par le projet EFEJ+.

Ensuite, comme ça a été dit tout à l'heure, le projet proposé est cher et on a beaucoup parlé du financement de ce projet, et d'une façon pas toujours très honnête en tentant de faire croire à tout le monde que les coûts seraient répartis à raison d'un tiers pour le Canton et de deux tiers pour la Confédération. Je souligne ici l'honnêteté du président de la commission, qui ne nous l'a pas présenté de la sorte tout à l'heure à la tribune mais ça a été présenté de la sorte dans tous les groupes et dans les conférences de presse. Donc, il y a bien un tiers qui est payé par le Canton, un tiers qui est payé par la Confédération par le biais de l'assurance chômage et le troisième tiers est un prêt, remboursable sur vingt-cinq ans, et non pas une subvention de la Confédération.

Le projet actuel consiste autant dans la transformation de l'existant que dans la déconstruction et la reconstruction d'un bâtiment. A vue de nez, avec le peu de documents qu'on a pu obtenir, ça représente pas loin de 50 %.

On a critiqué la modularité des bâtiments actuels. Le bâtiment existant est modulable. Preuve en est les nombreuses modifications et adaptations dont il a été l'objet au cours des dix dernières années.

Je ne vais pas revenir sur tous les sujets qui ont été abordés par les collègues, que je partageais, notamment les arguments du groupe chrétien-social et pour la plupart ceux du groupe UDC. Je conclus en disant que l'historique de ce projet n'est pas clair et largement trop mouvementé, que le projet est cher, que l'achat du bâtiment est trop cher, que les travaux propres présentés dans le message sont surévalués, que le financement est bien entendu un tiers pour la Confédération et deux tiers pour le Canton, qu'un investissement plus modéré sur le site actuel aurait permis à arriver à un résultat égal sans prêter d'aucune façon la formation des chômeurs, que les accusations de vouloir empêcher ou de freiner témérairement un projet déjà extrêmement avancé n'est pas acceptable puisqu'il n'a pas été possible d'aborder le problème en amont et la responsabilité en incombe donc uniquement aux services concernés, qui ont œuvré avec peu de transparence et unilatéralement.

Aujourd'hui, un refus de l'entrée en matière devrait permettre pour le moins d'obtenir, à défaut d'établir, les fameuses études crédibles sur l'utilisation d'une infrastructure existante actuelle et de son agrandissement et/ou encore éventuellement la négociation à la baisse du prix du bâtiment de Courtételle s'il s'avère toujours que cette solution est la meilleure. On veut faire mieux que mieux. Personne ne remet en cause les buts poursuivis par ce projet mais, encore une fois, l'activité d'EFEJ est citée en exemple par le Seco; cela nous a été dit par les porteurs du projet. Donc, EFEJ existe. On ne part pas de rien. Si on refuse l'entrée en matière ou même si on refusait ce projet, on continuerait de former les chômeurs.

Concernant les variantes, le problème n'est pas tant de connaître la qualité du travail qui a été fait, n'est pas tant de savoir s'il fallait ou pas la faire. Evidemment, il fallait. Mais le problème et qu'on nous mentionne dans le message que des variantes ont été étudiées et il s'avère que, quand des députés (plusieurs) demandent qu'on nous présente l'une de

ces variantes, on ne la présente pas. Quelle autre conclusion peut-on en tirer qu'aucune variante, aucune étude crédible n'a été faite ? Est-ce qu'un député, sachant cela, peut se prononcer pour une dépense de plusieurs millions – c'est toujours plus facile quand c'est les millions des autres – sachant qu'a priori il n'y a pas d'études qui ont été faites, contrairement à ce qui est écrit dans le message ?

Encore et pour conclure, je regrette, dans les présentations qui ont été faites dans les groupes parlementaires, qu'on nous ait présenté ça avec un critère d'urgence, une urgence à partir parce qu'un des bâtiments (la menuiserie) a été racheté par un menuisier qui demande à ce qu'EFEJ quitte au plus vite ce bâtiment. Ce menuisier a écrit un courrier, un courrier très clair. Il l'a adressé à EFEJ avec une copie au conseil général et au conseil communal de Bassecour. Une lettre qui dit que, depuis quelques jours, des bruits de couloir circulent à propos d'EFEJ, que certaines personnes font circuler une information comme quoi EFEJ devrait déménager rapidement et ceci à cause du changement de propriétaire. Et il ajoute dans cette lettre : « Nous tenons à réitérer ici les propos sur nos garanties concernant ce rachat. L'EFEJ peut rester dans ces locaux au-delà de janvier 2012. Le rachat de cette menuiserie a été proposé par le propriétaire actuel sans que nous cherchions une acquisition. Nous répétons que notre objectif est d'éviter qu'une entreprise concurrente vienne s'implanter dans ces locaux ». Et simplement il demande de prendre des mesures claires pour communiquer à ce sujet et corriger cette fausse information. Ce n'est pas très correct d'avoir présenté cette personne comme étant un des coupables à propos de l'urgence du déménagement d'EFEJ.

Je propose donc le refus de l'entrée en matière.

Mme Maëlle Willemin (PDC) : Décider de ne pas entrer en matière sur le dossier EFEJ+ tel qu'il nous est présenté par le Gouvernement, ce n'est pas se prononcer en défaveur de la formation des chômeurs dans le Jura. D'une part, ces derniers continueraient à bénéficier de la structure existante que le Seco considère comme étant une excellente structure. D'autre part, ce ne serait qu'une prémisse qui permettrait alors au Gouvernement de nous présenter, dans quelque temps, un nouveau projet EFEJ+ mais un projet qui serait, cette fois-ci, abouti et qui l'aurait été dans le cadre d'une procédure transparente.

Car c'est à ce niveau-là que le bât blesse ! Je ne prends qu'un seul exemple qui, même s'il a déjà été largement expliqué, est aussi suffisamment explicite. Et cet exemple me permettra de vous expliquer pourquoi je refuserai, personnellement, l'entrée en matière.

Le message sur le projet EFEJ+ indique que plusieurs variantes ont été étudiées, de manière complète et rigoureuse, et que l'option du rachat de l'usine Membrez à Courtételle est la meilleure. Dans ce cas, pourquoi est-ce que l'on ne nous présente pas l'étude comparative de ces diverses variantes étudiées ? Et ce n'est pas faute d'avoir demandé, à de nombreuses reprises à la commission de l'économie, de pouvoir obtenir cette étude auprès des services de l'Etat et du Gouvernement. Certes, le Gouvernement ne doit pas nécessairement présenter aux députés l'étude de variantes dans chaque projet. Il n'est même pas tenu d'en faire. Mais lorsque celles-ci sont évoquées par le ministre en charge du dossier à la tribune du Parlement du 30 juin et dans le message soumis aux députés, c'est qu'elles ont dû être étudiées. Et si elles l'ont été, pourquoi est-ce que l'on

ne nous les présente pas ? Cela me laisse l'étrange impression que ces variantes n'ont jamais été étudiées ! Pourquoi ? Cela aurait pourtant valu la peine.

J'aurais pu me rallier au projet EFEJ+ à Courtételle si on m'avait démontré, par A+B, qu'il s'agissait de la meilleure option pour notre Canton ! Mais, dans ce dossier, trop d'incertitudes règnent ! Vous l'aurez donc compris, je refuserai l'entrée en matière car je ne peux m'enlever de l'esprit qu'on aurait pu faire mieux pour les chômeurs et à moindre prix... ailleurs... ou autrement ! Je vous invite dès lors à en faire de même.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Evolution technologique constante – on en a parlé à plusieurs reprises tout à l'heure et je tiens à insister sur différents termes – concurrence de plus en plus vive sur les marchés, exigences croissantes en termes de compétences et de flexibilité, crises économiques plus fortes, plus rapides et plus fréquentes, perspectives conjoncturelles incertaines – le président de la commission y a fait allusion également – tels sont les éléments, Mesdames et Messieurs les Députés, qui fixent le cadre de notre économie régionale, en particulier de son important tissu industriel, très sensible, vous le savez bien, à l'évolution conjoncturelle internationale.

Libre-circulation des personnes, développement accéléré du travail temporaire, changements professionnels de plus en plus fréquents, nécessité de se former et de développer ses compétences tout au long de la vie, tels sont les facteurs déterminants – je dis bien déterminants – de l'évolution structurelle rapide du marché du travail au cours de ces dernières années.

Les conséquences logiques de cette évolution sont incontestables.

Les exigences et contraintes auxquelles sont confrontés les travailleurs et les demandeurs d'emploi pour trouver – c'est ça l'essentiel – ou conserver durablement un emploi se sont rapidement durcies. Cette tendance se poursuivra à l'avenir.

Le Gouvernement entend souligner tout particulièrement que la libre-circulation des personnes et la concurrence fortement accrue qui en résulte sur le marché du travail cantonal rendent encore plus impératif le renforcement de l'employabilité des Jurassiennes et des Jurassiens afin de les mettre en situation de pouvoir faire face, avec succès, aux nouvelles conditions. Actuellement, le constat est dûment établi : l'appel croissant à une main-d'œuvre frontalière – on en a parlé encore ce matin – abondante et compétente constitue un facteur structurel et non plus conjoncturel, déterminant aujourd'hui et demain. Cette tendance – il faut bien le souligner – est totalement nouvelle par rapport à ce que nous avons connu précédemment, par rapport aux conditions qui prévalaient lors de l'implantation d'EFEJ à Bassecour il y a 7 ans. Elle rend incontournable un changement de stratégie en matière de formation et de pédagogie. De surcroît, la révision récente de la loi sur l'assurance chômage et les nouvelles conditions qui en découlent renforcent encore cette exigence.

Fort de ces constats, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement tient à préciser une nouvelle fois que le centre cantonal EFEJ+, tel que présenté préalablement à la Confédération et aujourd'hui au Parlement, sera dans les faits un nouveau centre cantonal de formation et de développement continus des compétences « en situation d'entre-

prise» – et cela est important – en faveur des demandeurs d'emploi, des travailleurs et des entreprises.

En plus, EFEJ+ constituera une structure intégrée, c'est-à-dire réunissant tous les ateliers de formation actuellement dispersés à Bassecourt. Et, là, c'est également une différence de taille avec ce que nous connaissons aujourd'hui. Ces ateliers seront organisés de manière à bénéficier d'importantes optimisations sur le plan organisationnel, pédagogique et financier. La capacité d'accueil sera en outre adaptable aisément grâce à un aménagement offrant la modularité – ce que nous n'avons pas aujourd'hui – et la flexibilité indispensable compte tenu de l'évolution rapide des besoins.

La nouvelle configuration des locaux permettra d'introduire – ce que nous n'avons pas aujourd'hui avec cette dispersion – un nouveau concept pédagogique et de formation, qui reposera sur la mise en place de parcours de formation plus individualisés – ce que nous ne connaissons pas actuellement – transversaux et interdisciplinaires réunissant la plupart des ateliers et des formateurs.

Le nouveau bâtiment, qui sera par ailleurs rénové, aménagé et équipé dans un souci d'efficacité énergétique optimale, sera propriété du Canton. Ce nouveau statut est indispensable afin de pérenniser la structure et supprimer définitivement les risques de résiliation de bail et les limites en matière d'exploitation et d'adaptabilité des locaux imputables au statut actuel de locataire.

En tant que centre cantonal de formation «en situation d'entreprise», EFEJ+ sera intégré à la stratégie cantonale de formation continue – ce que nous n'avons pas aujourd'hui – désignée aussi sous le terme de formation tout au long de la vie et pour tous. Dans cette perspective, EFEJ+ développera une collaboration renforcée – EFEJ collabore déjà mais j'aurai l'occasion de répondre après à vos différentes interrogations, pour le moins à vos remarques – donc une collaboration renforcée et coordonnée en particulier avec Avenir Formation dans le but de promouvoir non seulement la formation mais également la validation des acquis et la certification des compétences, processus qui seront assurément amenés à se développer à l'avenir.

Au-delà de sa mission de base de prise en charge des demandeurs d'emploi, EFEJ+ répondra donc également et simultanément à de nouveaux besoins dans le futur et accueillera d'autres publics, d'autres collaborations encore. Dans ce cadre, le développement de formations en faveur des entreprises et des personnes en emploi, notamment en situation de chômage partiel – ce que nous n'avons pas aujourd'hui – est également intégré, ceci dans une optique de prévention active du chômage. Nous ne souhaitons pas être réactifs mais actifs.

Capacité d'accueil renforcée et délai d'accès aux formations réduit, structure pérennisée et flexibilisée, optimisations organisationnelles et financières, nouveau concept pédagogique, intégration à la stratégie cantonale de formation continue tout au long de la vie, contribution au processus de la validation des acquis, élargissement de l'offre en faveur des entreprises dans une optique de prévention du chômage : le centre cantonal EFEJ+ se distinguera donc très clairement d'EFEJ actuel.

J'entends donc insister encore une fois, au nom du Gouvernement, sur le fait que ce projet novateur ne saurait en aucun cas être identifié, comme cela a été fait à plusieurs reprises et de manière incorrecte, à un simple déménage-

ment des ateliers en raison d'un manque de place unique. Il s'agit bien au contraire d'une réponse incontournable, choisie en toute connaissance de cause par le Gouvernement, pour répondre à l'évolution rapide du marché du travail et aux nouvelles exigences en matière de prévention et de lutte contre le chômage. Il est du devoir du Gouvernement de donner les meilleures chances possibles aux Jurassiennes et aux Jurassiens qui sont quotidiennement – cela a été dit tout à l'heure à la tribune – confrontés à un marché du travail toujours plus concurrentiel et exigeant.

S'agissant de la localisation du centre cantonal EFEJ+, le Gouvernement entend ici explicitement réaffirmer sa position sur la localisation retenue, soit dans les infrastructures industrielles existantes à Courtételle.

Le Gouvernement a effectivement souhaité privilégier l'implantation dans un bâtiment industriel existant, pour des raisons d'adéquation aux besoins de formation en situation d'entreprise ainsi que de coûts, de financement, de délai de réalisation – parce que les chômeurs en ont besoin maintenant et malheureusement les futurs chômeurs également, si une crise se déclençait prochainement – des délais de réalisation et d'utilisation également économe du terrain puisqu'on nous dit souvent : «Vous construisez à nouveau alors que vous pourriez intégrer une nouvelle structure et ainsi, par là-même, économiser du terrain».

Les analyses objectives et rigoureuses ont effectivement démontré que la construction d'un bâtiment entièrement neuf aurait présenté un coût nettement plus élevé – et, vous le savez, ce coût a été mentionné et intégré dans le plan de soutien à l'emploi et aux entreprises – et des délais de réalisation beaucoup plus longs. Par ailleurs, elles ont également clairement établi que la réalisation des exigences relatives au centre cantonal EFEJ+ ne pouvaient pas être satisfaites sur le site de l'Espace Setag à Bassecourt, les prérequis incontournables n'étant en aucun cas remplis en dépit de la possibilité d'acquiescer les bâtiments administratifs de la commune et d'agrandir les ateliers sur le parking. En effet, la condition sine qua non pour réaliser le concept prévu est de pouvoir disposer d'une très grande modularité des locaux et surfaces à disposition. Le bâtiment Setag, de par sa configuration et son organisation «tout en longueur» et en même temps très compartimentées, ne répond absolument pas à cette exigence incontournable relative au nouveau centre cantonal EFEJ+. Les députés membres de la commission ont eu l'occasion de visiter les lieux; ils ont pu s'en rendre compte par eux-mêmes.

De plus, le rachat de la partie occupée par l'administration communale de Bassecourt, voire de locaux complémentaires environnants, ne résoudrait pas ce problème, bien au contraire. Enfin, le terrain total disponible sur le site Setag, y compris le parking sur lequel les places de parc manquent déjà actuellement, est inférieur à 4'000 m², ce qui est clairement insuffisant puisque le centre EFEJ+ nécessite, vu le regroupement, au minimum un terrain de 6'000 m². Par ailleurs, tout aménagement sur le terrain Setag, qui viserait tant bien que mal à répondre aux exigences fixées, nécessiterait alors des travaux de démolition et de reconstruction importants, longs et coûteux, et impliquerait l'arrêt temporaire de la formation des demandeurs d'emploi, ce qui n'est pas, vous en conviendrez, envisageable à l'égard des chômeurs. Sur le site Setag et contrairement à celui de Courtételle, les prérequis liés à la modularité, aux délais d'implantation, aux coûts et à la place absolument nécessaire et incontournable ne sont pas remplis, ce qui a été expliqué et de

manière détaillée aux autorités communales de Bassecourt.

S'agissant du site de Courtételle, l'examen de toutes les variantes – le président les a rappelées, elles figurent en pages 7 et 8 puisque des propositions ont été demandées aux autorités communales – a démontré qu'il présentait très clairement les meilleures conditions pour accueillir le centre cantonal EFEJ+. La configuration des locaux industriels offrant de grands ateliers modulables, les surfaces disponibles à l'intérieur comme autour du bâtiment, notamment pour le parking, ou encore l'état d'entretien des locaux en général répondent tout à fait aux exigences évidemment posées encore une fois. Les députés qui ont eu l'occasion de le visiter s'en sont rendu compte. La localisation, à proximité immédiate de la gare – et c'est un point important aussi – est idéale. (*On entend le tonnerre.*) Voilà, c'est le tonnerre; il y a eu quelques éclairs avant et, là, il y a le tonnerre. (*Une voix dans la salle : C'est mauvais signe !*) C'est mauvais signe ? (*Rires.*) Mais on dit souvent qu'après l'orage, il y a un arc-en-ciel et ensuite le beau temps. (*Rires.*) La localisation, à proximité immédiate, est idéale. Tous les ateliers, dispersés actuellement sur quatre sites à Bassecourt, peuvent y être implantés de manière rapide et adéquate tout en réservant la marge nécessaire en cas de développements futurs.

Il convient de rappeler que le projet a été développé en faisant totalement abstraction des intérêts régionaux – je dis bien ici des intérêts régionaux – locaux ou privés, le site de Courtételle constituant objectivement la solution optimale dans l'intérêt général et c'est ça qui compte ici puisque ce sont les demandeurs d'emploi et les chômeurs qui sont au centre de nos préoccupations. De plus, ce choix a été effectué en toute connaissance de cause s'agissant des paramètres techniques et financiers comme des exigences fixées avec la Confédération, puisque toutes ces exigences ont été présentées à la Confédération, en particulier au Seco qui les a avalisées. (*Un violent coup de tonnerre retentit.*) Je vais quand même continuer parce que ça me paraît important, ce sont les chômeurs qui sont au centre de nos préoccupations.

Tout au long de son développement, le projet a été accompagné et validé, à chaque étape, par un groupe de travail interdépartemental – groupe de travail dont je pourrais vous citer la liste mais je ne souhaite pas ici être trop long – en matière d'évaluation immobilière, de construction, de financement, de formation, ainsi, je l'ai dit, encore une fois validée par le Seco.

Le Gouvernement comprend naturellement que cette situation ait pu susciter un certain mécontentement à Bassecourt, la commune étant elle-même propriétaire de l'un des quatre bâtiments occupés actuellement par EFEJ. Afin de répondre au souci de la commune de Bassecourt, le Département et les services ont donc fait des propositions précises afin de soutenir les autorités communales dans le cadre de la réaffectation des locaux. Cependant, nous savons également que les autorités de Bassecourt peuvent, elles aussi, comprendre qu'il y a un intérêt général supérieur à faire valoir et c'est précisément cet intérêt général supérieur qui a guidé le choix du Gouvernement dans ce dossier.

J'en arrive gentiment au bout (*des voix dans la salle : Bravo*) mais il me paraît important d'être complet. J'aurai répondu à certaines questions et je vais compléter.

Sur le plan financier, le Gouvernement tient tout d'abord à rassurer le Parlement au sujet du prix d'acquisition du site de Courtételle en ce sens que les conditions obtenues cor-

respondent absolument à l'objectif de négociation fixé par le Gouvernement sur la base d'une expertise mandatée par l'Etat exclusivement et conduite en toute indépendance et sur la base des critères les plus avantageux pour le Canton. En d'autres termes, les conditions obtenues au terme d'une négociation couronnée de succès, menée conjointement par le ministre de l'Economie et le ministre des Finances, peuvent être considérées comme favorables à l'Etat.

S'agissant du financement, il convient encore une fois de relever le soutien unique – et, ici, il ne s'agit pas de pression, il s'agit de le reconnaître – le soutien unique et exceptionnel de la Confédération qui considère le centre cantonal EFEJ+ en devenant comme étant parfaitement ciblé et adapté compte tenu des conditions spécifiques de notre économie et de notre marché du travail régional et qui est dans l'attente d'une concrétisation rapide. En plus d'avoir financé les travaux préalables jusqu'ici, la Confédération, par l'assurance chômage et par l'intermédiaire de la nouvelle politique régionale, assurera ainsi une contribution importante portant bien, et j'insiste, sur deux tiers du financement et non sur un tiers comme certains bruits le laissent entendre et comme nous l'avons entendu tout à l'heure. La charge pour le Canton est ainsi limitée à 3,66 millions de francs, quand bien même le Jura sera l'unique propriétaire des locaux.

Compte tenu de ce qui précède, la concrétisation d'EFEJ+ constitue non seulement un investissement indispensable pour le Jura mais également, au plan financier, une opportunité unique pour le Canton. Il s'agit donc de la saisir aujourd'hui.

En conclusion, le Gouvernement tient à réitérer sa ferme volonté de réaliser le centre cantonal EFEJ+ comme prévu à Courtételle afin d'œuvrer en faveur de l'intégration professionnelle des Jurassiennes et des Jurassiens, du développement et de la diversification de notre économie ainsi que du maintien durable de la cohésion sociale. Et, pour cela, le Gouvernement vous propose d'accepter le crédit de 11 millions de francs destiné au financement du centre cantonal EFEJ+.

Pour terminer, je tiens à remercier le président de la commission de l'économie, les membres de la commission ainsi que la secrétaire pour l'excellent travail accompli.

Et je souhaite apporter quelques compléments aux remarques qui ont été faites tout à l'heure.

Le président a parlé de la structure juridique. Effectivement, nous l'avons abordée brièvement. Si la Confédération nous aide à ce point, c'est qu'elle considère effectivement qu'EFEJ+ est un élément fondamental de notre stratégie qui vise à requalifier les personnes dans une situation difficile afin de leur permettre de trouver le plus rapidement un travail. Donc, c'est parce que cela est inséré dans l'Etat que la LACI entre en œuvre; elle ne le ferait pas si c'était une institution privée.

Maintenant, il est clair qu'il y a ces synergies, ces collaborations avec notamment Avenir Formation qui vont être développées. D'autres collaborations qui existaient déjà et vont être renforcées. Et tout cela peut être fait beaucoup plus rapidement ici au sein de l'Etat.

A Monsieur Lachat, pas de transparence. Vous trouvez aux pages 7 et 8 les différentes propositions qui nous ont été faites par la commune et par d'autres intervenants. D'emblée, on ne peut pas dire, parce que les services et ensuite le Gouvernement ont choisi d'intégrer EFEJ+ dans une

structure existante, que les autres n'ont pas été étudiées. Simplement, dès l'instant où l'on dit qu'on souhaite cette intégration, on ne parle plus de construction. Donc, les terrains qui ont été proposés n'entrent plus en ligne de compte et, ensuite, il est clair que les bâtiments ont été étudiés. J'ai parlé assez longuement de la Setag. Un autre bâtiment a été proposé et n'entre pas en ligne de compte également pour les mêmes raisons et il ne serait même pas à vendre, semble-t-il. Donc, finalement, nous en sommes restés là. D'ailleurs, je ne vous ai jamais entendu nous faire une proposition, vous par ailleurs qui êtes député du lieu.

Ensuite, vous parlez de reconstruction. Alors, s'agissant de la reconstruction, le potentiel – et j'insiste là-dessus – d'autoconstruction, en disant «les demandeurs d'emploi, c'est surévalué, il y aura des coûts trop importants», je peux vous dire également que cet aspect a fait l'objet d'une analyse détaillée par le bureau spécialisé en charge du devis estimatif, en collaboration avec la direction d'EFEJ et des différents formateurs en charge de l'encadrement des demandeurs d'emploi. Et je vous rappelle que tout cela repose également sur une cellule interdépartementale, interservices, qui regroupe un ensemble très large de compétences. Seuls des travaux utiles à la formation et à l'occupation des demandeurs d'emploi et pouvant effectivement être assumés dans les délais impartis et avec la qualité requise ont naturellement été pris en compte.

Aucune base crédible ne permet donc d'affirmer que ces travaux sont surévalués dans la mesure où cette évaluation engage aussi bien la responsabilité de l'architecte qui l'a effectuée que celle d'EFEJ. Il est bien clair que l'évaluation du potentiel d'autoconstruction a été menée bien au contraire avec la prudence qui s'impose.

Vous parlez également de l'argent du contribuable. Mais, chaque fois que vous décidez d'un projet, c'est l'argent du contribuable. Vous semblez le découvrir. (*Rires.*) J'aimerais quand même ici préciser quelque chose. L'argent dont on parle, 3,66 millions, c'est de l'argent de l'Etat. Les 3,66 de la LACI, les 3,66 du prêt par la NPR – et j'y reviendrai brièvement – c'est de l'argent qui peut être distribué dans d'autres régions et à d'autres cantons de la Suisse. Donc, si nous, le canton du Jura, pouvons en bénéficier, c'est parce que le projet est un projet solide, qui a été agréé aussi bien par Madame la conseillère fédérale Leuthard, ensuite également par M. Schneider-Ammann, avec qui nous avons eu l'occasion d'en parler, ainsi qu'avec le directeur lié à la Nouvelle politique régionale, M. Scheidegger, M. Gaillard, M. Gerber précédemment, responsables du Seco. Donc, l'argent vient chez nous mais cet argent irait sinon évidemment ailleurs.

On nous demande très souvent de trouver d'autres partenaires, d'autres tiers. Et bien, évidemment, ici, on l'a fait.

Et je crois que l'argent que l'on utilise pour aider les personnes en difficultés, c'est de l'argent bien placé. C'est le rôle de l'Etat tout de même de s'en occuper, de s'en préoccuper et d'investir en la matière.

Ensuite, vous parlez également du chômage. Vous dites «nous sommes en queue de peloton». Donc, ça veut dire, quand on est en queue de peloton, il ne faut rien faire ! Nous, nous disons : nous avons vécu une crise très difficile, soudaine, rapide, fin 2008 et 2009, qui a fait passer le chômage à 5 %, avec toutes les difficultés que l'on connaît. Aujourd'hui, nous avons pris conscience qu'il faut absolument nous prémunir des prochaines crises. Vous savez très bien qu'elles pourraient venir par rapport au franc suisse, à la

baisse de l'euro, à ce qui se passe au niveau géopolitique et à l'affaiblissement que l'on connaît ces derniers temps aux Etats-Unis. Donc, si nous ne faisons rien au niveau de l'amélioration des conditions pour la requalification par l'entremise de ce bâtiment, on va dire : «Vous avez été réactifs, vous n'avez pas été actifs». Et nous ne souhaitons pas nous trouver dans cette position-là. Donc, c'est de l'argent bien investi.

Ensuite, les voix des députés sont achetées. Bon, c'est la première fois que je l'entends. Je n'ai pas grand-chose à dire par rapport à cela. Est-ce que de se préoccuper des chômeurs, est-ce que de vous dire que ce dossier tient la route parce qu'il est soutenu, est-ce que de vous dire qu'on fait ce qu'on peut pour évidemment «être prêt à», est-ce qu'on achète des voix ? Je crois que vous êtes libre, il va de soi, de pouvoir décider comme vous l'entendez.

Ensuite à Monsieur Raoul Jaeggi. C'est vrai qu'il y a des changements. C'est vrai qu'il y a des stratégies nouvelles. Je ne vais pas toutes les répéter, je l'ai dit tout à l'heure. Nous avons maintenant la libre-circulation des personnes, avec les problèmes que nous connaissions, avec la pression parfois ici ou là sur les salaires, je le reconnais bien volontiers, avec la problématique liée aux frontaliers, même si, une fois encore, il ne faut pas les stigmatiser. Et bien, les stratégies nous conduisent à revoir les choses, à revoir aussi les méthodes d'enseignement. Et ces méthodes d'enseignement commandent à ce que nous puissions dispenser ce que nous souhaitons sur un même lieu et non pas sur des sites dispersés. La commission, qui les a visités, a bien constaté qu'il faut déjà quelques heures pour les visiter tous. Donc, véritablement, nous avons besoin de cela.

Pas de document. Je vous l'ai dit : les terrains, on n'en parlait plus; les bâtiments, on nous en a proposés deux ou trois et celui-là; par rapport aux prérequis dont j'ai parlé à répétées reprises et qui ont été totalement soutenus par le Seco, sinon il ne nous aurait pas proposé ces soutiens financiers, ces prérequis n'étaient pas remplis par les autres structures. Donc, à quoi bon faire des études dès l'instant où l'on voit d'emblée que les prérequis ne sont pas remplis. C'est perdre du temps.

M. Hubert Godat (VERTS) (de sa place) : C'est vous qui dites que vous avez fait des études !

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Mais dès l'instant où on vous dit, Monsieur le Député, quel tel bâtiment ne convient pas, que tel prérequis n'est pas établi au niveau des surfaces, au niveau de la modularité, etc., est-ce que vous voulez faire des études pendant six mois pour découvrir, au bout de six mois, que le bâtiment ne convient pas ?

Le président : Monsieur le Député Godat, il ne faut pas intervenir ici !

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Maintenant, j'aimerais dire : bon, on dit que c'est la faute des services. Mais c'est le Gouvernement qui prend les décisions.

Et puis à Madame Maëlle Willemin, la structure, encore une fois, je vous dis qu'elle est soutenue par le Seco. Et le Seco ne va pas soutenir un projet qui ne paraît pas valable et qui n'est pas compatible avec les conditions voulues.

J'ai bientôt terminé mais je souhaite quand même pouvoir répondre à chacun.

S'agissant du financement, je l'ai dit tout à l'heure, la Confédération nous aide bien à hauteur des deux tiers. C'est vrai, vous, vous étiez avec Mme Leuthard, avec M. Gaillard et vous étiez aussi en face de M. Gerber ! Alors, je vais vous donner un compte-rendu quand même des courriers que nous avons reçus, une synthèse de ces courriers.

S'agissant du financement de la Confédération, celle-ci portera bien sur deux tiers de l'investissement. L'assurance chômage financera en fait un premier tiers par le biais d'une subvention directe et exceptionnelle (3,66 millions) et, là aussi, on a entendu dire que ce serait 3,66 millions qui seraient prélevés dans les 6 millions que le Service des arts et métiers reçoit annuellement de la Confédération pour soutenir les actions en faveur des demandeurs d'emploi. Ce n'est pas du tout le cas. On va continuer de recevoir les 6 millions. Ce sont 3,66 millions ici supplémentaires.

L'assurance chômage paiera en fait également un second tiers puisqu'en tant qu'utilisatrice du nouveau bâtiment, puisque c'est quand même la LACI qui finance une location pour ce bâtiment, elle versera précisément une location annuelle au Canton qui, avec cette location, financera totalement le remboursement du prêt obtenu dans le cadre de la Nouvelle politique régionale. Donc, avec ce fonds de la LACI – la LACI a été d'accord avec cela; Jean-Daniel Gerber et Serge Gaillard l'ont été – et bien on va financer sur des années ce prêt et ce n'est pas l'Etat qui le financera; c'est également la LACI.

Et ensuite, en définitive, il en résultera donc, pour le canton du Jura, une charge de 3,66 millions, donc un tiers du coût. C'est une situation un peu particulière. Je dois vous dire que ça interpelle également nos collègues des autres cantons de voir que nous avons cette possibilité quand même très particulière d'agir. Pourquoi ? Je l'ai dit et je synthétise : nous avons une situation parfois difficile, un tissu économique qu'il s'agit de beaucoup plus diversifier, nous sommes en zone frontalière. Nous avons donc ces différentes problématiques-là et c'est la raison notamment – il y a d'autres éléments – pour laquelle le Seco et la Confédération nous soutiennent dans cette opération.

Mais j'aimerais terminer en vous disant la chose suivante; ce n'est pas, absolument pas une menace, c'est simplement une information mais on pourrait prendre cela peut-être comme une menace ou «qu'on a essayé d'acheter des voix !». Dans cette affaire – parce que je ne souhaiterais pas que vous puissiez dire après : «ça, il ne nous l'avait pas dit» – s'agissant du prochain programme lié à la politique régionale – on ne va plus dire la Nouvelle politique régionale, parce que la loi sur la politique régionale est de moins en moins nouvelle – nous avons sollicité de la Confédération un montant pour le programme 2008 à 2011 de 6 millions. Nous avons pu bénéficier, par rapport au programme de stabilisation conjoncturelle et du fait des excellents projets présentés par le Canton, de 7,2 millions supplémentaires. Nous avons été également très fortement appuyés à l'époque par Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard. Ce qui était exceptionnel en pourcentage puisque les cantons, souvent, n'ont pas pu obtenir autant de soutien financier parce qu'ils n'avaient pas des projets éligibles.

Cette année, nous nous trouvons dans la situation suivante; je ne vais pas parler des chiffres bien entendu pour l'instant : nous allons néanmoins demander, pour ce qui concerne les subventions, la même part (6 millions de subvention). Par contre, pour les prêts, nous avons demandé plus de 2 millions; nous avons reçu 7,2 millions, je l'ai dit,

supplémentaires. Cette année, s'agissant des prêts, le Gouvernement va demander, tenter le risque de demander beaucoup plus que ça. Alors, bon, si je dis qu'on court le risque, c'est pour dire tout simplement qu'il faudra bien que la Confédération, vraisemblablement, arbitre, pour le moins qu'elle équilibre les demandes par rapport aux demandes qui sont faites par les autres cantons. Néanmoins, le Gouvernement va se battre pour obtenir le plus possible d'argent pour nos différents projets. Donc, quelle allure – et ce n'est pas une menace mais c'est un constat – quelle allure aurions-nous si ce projet est refusé, si nous devons dire à la Confédération que les 3,66 millions de la LACI, que les 3,66 millions en prêt de la NPR, vous pouvez les tracer, pour nous battre et demander davantage ?

C'est vrai qu'il a été dit également, au travers d'une résolution ce matin, qu'il faut absolument que l'on puisse faire pression sur la Confédération pour que cette dernière décentralise des services chez nous. C'est vrai qu'on ne peut pas tout lier mais quand même. Nous faisons pression auprès de la Confédération. Lorsque cette dernière nous écoute, lorsque cette dernière nous octroie de tels montants, on ne peut que respecter cela et se dire qu'on ne retrouvera pas ça une autre fois.

Je vous remercie de votre très longue patience. Je constate que le tonnerre est quelque peu calmé.

M. Claude Schlüchter (PS) (de sa place) : Vous êtes un ministre du tonnerre ! (Rires.)

Le président : Les débats sont clos mais il y a une demande de motion d'ordre.

Motion d'ordre :

M. Christophe Berdat (PS), président de groupe (de sa place) : Je demande une interruption de séance.

Le président : Elle vous est accordée. Nous reprenons... (des voix dans la salle : à 17 heures.) (Rires.) Non, nous reprenons dans dix minutes; je sonnerai.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

Le président : Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 38 voix contre 13.

Article 5

M. Raoul Jaeggi (PDC) : Monsieur le Ministre, j'ai bien compris, à la fin de votre explication parce que, le début, je ne me rappelais pas de tout mais à la fin de l'explication, qu'il y avait un critère d'urgence. Je propose donc, pour l'article 5, de modifier le référendum facultatif par un référendum obligatoire, ce qui permettrait de s'assurer de ne pas perdre les 60 jours de délai pour récolter des signatures, si cela venait à se produire.

Le président : La discussion est ouverte sur la proposition Raoul Jaeggi. Qui désire s'exprimer à ce sujet ? Ensuite, on votera les deux options mais, avant, je donnerai la parole à Monsieur le ministre. Donc, au niveau des députés, pas d'intervention sur ce sujet-là. Donc, Monsieur le Mi-

nistre, vous désirez prendre la parole à ce sujet ou je passe au vote ? Vous avez la parole, Monsieur le Ministre.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : J'aimerais venir un tout petit peu en arrière par rapport à la problématique, semble-t-il, qui se discutait dans les travées, du groupe de travail. Le groupe de travail interservices a été réuni à plusieurs reprises.

Le groupe au niveau de Bassecourt, c'est vrai qu'il ne s'est pas réuni mais j'ai toujours dit, en commission, les raisons pour lesquelles il n'avait pas été réuni. La raison est la suivante, et je l'ai déjà spécifié tout à l'heure mais je le répète très brièvement : au départ, on parlait de construction; dans le plan de soutien, on parlait d'une nouvelle construction à 13,5 millions. Ensuite, dans les discussions que nous avons eues au sein du Gouvernement, il a été demandé à ce que des variantes supplémentaires, qui portent non seulement sur une construction mais aussi sur une occupation de locaux, soient faites. Lorsque les services sont revenus avec l'évaluation et l'estimation du bâtiment dont on parle aujourd'hui, il est apparu pour des questions de coût, de délai et de tout ce que je vous ai déjà dit s'agissant de la modularité en particulier, qu'il ne s'agirait plus d'une construction – puisque, en plus, on gagne deux millions – mais d'insertion dans un bâtiment existant. Donc, il est vrai que le groupe, qui était destiné à travailler sur une nouvelle construction, ne s'est pas réuni mais, ça, je l'ai toujours dit.

Maintenant s'agissant de la proposition de Monsieur Jaeggi. Je vous propose de ne pas entrer en matière sur cette proposition. Libre à vous de récolter vos signatures. A chacun ses responsabilités. Le document vous est présenté ainsi. Si, vous, vous voulez – ce sont des droits démocratiques bien entendu – si vous voulez récolter des signatures, il vous est tout à fait loisible de le faire et d'en prendre la responsabilité par vous-même.

Le président : Nous passons au vote. Voici les instructions de vote : ceux qui acceptent la proposition de Monsieur le député Raoul Jaeggi votent «vert», ceux qui refusent la proposition de Monsieur Raoul Jaeggi votent «rouge». Les votes sont ouverts.

Au vote, la proposition de Raoul Jaeggi (PDC) est rejetée par 46 voix contre 9.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 37 voix contre 10.

Le président : Nous allons maintenant continuer, non pas avec le point 9 mais prendre directement le Département des Finances, de la Justice et de la Police.

9. Modification de la loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (loi sur les auberges) (heure de fermeture des établissements de divertissements) (première lecture)

(Ce point est reporté à la prochaine séance.)

10. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

I.

La loi du 3 septembre 2003 concernant la profession d'avocat (RSJU 188.11) est modifiée comme il suit :

Article 27, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹ Le Tribunal cantonal est compétent pour la formation des avocats, la délivrance et le retrait du brevet cantonal d'avocat. L'article 33, alinéa 4, est réservé.

Article 28 (nouvelle teneur)

¹ La commission des examens d'avocat est composée de neuf à onze membres nommés par le Tribunal cantonal pour la durée de la législature. Leur mandat est renouvelable.

² Trois membres au moins sont choisis au sein des autorités judiciaires jurassiennes et trois autres membres au moins au sein de l'Ordre des avocats. Des personnes provenant d'autres cantons peuvent également être désignées membres de la commission.

Article 32, alinéa 2, lettre a (nouvelle teneur)

² Sont joints à la demande d'inscription :

a) une pièce attestant que le candidat a accompli des études de droit sanctionnées, soit par une licence en droit ou un baccalauréat académique en droit délivré par une université suisse, soit par un diplôme équivalent délivré par une université de l'un des Etats qui ont conclu avec la Suisse un accord de reconnaissance mutuelle des diplômes;

Article 33, alinéas 3 et 4 (nouvelle teneur)

³ Le stage est effectué durant douze mois au moins auprès d'un avocat inscrit au registre cantonal et six mois au moins auprès d'une autorité judiciaire jurassienne. Pour le surplus, le candidat peut effectuer une période de stage auprès d'un service de l'administration cantonale, d'une banque ou d'une fiduciaire. Sur requête, il peut en outre être autorisé à faire une période de stage dans une étude d'avocat ou dans un tribunal d'un autre canton, dans l'administration fédérale ou dans une autorité judiciaire fédérale ou étrangère.

⁴ Le Tribunal cantonal organise les cours de formation dispensés aux avocats stagiaires, en collaboration avec l'Ordre des avocats et au besoin avec des organes de formation d'autres cantons.

Article 35 (nouvelle teneur)

Inscription à l'examen

¹ Tout candidat à l'examen d'avocat doit s'inscrire auprès de la commission des examens d'avocat dans les cinq ans qui suivent la fin de son stage. Ce délai peut être prolongé par celle-ci pour des motifs justifiés et en cas d'échec à l'examen.

² Seul le candidat titulaire d'une licence ou d'une maîtrise en droit délivrées par une université suisse ou d'un diplôme jugé équivalent au sens de l'article 7, alinéa 1, lettre a, de la

loi fédérale sur la libre circulation des avocats (RS 935.61) et ayant accompli le stage prescrit à l'article 33 peut s'inscrire à l'examen.

³ Le candidat doit joindre à sa demande d'inscription une attestation portant sur chacun des stages effectués et sur leur durée respective.

Article 35a (nouveau)
Modalités de l'examen

¹ L'examen d'avocat comprend des épreuves écrites et orales, ainsi qu'une épreuve de plaidoirie.

² Les épreuves écrites comprennent la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques et consistent notamment dans la rédaction d'une pièce de procédure, d'un avis de droit ou d'un jugement.

³ Les épreuves orales portent principalement sur le droit de procédure et sur le droit cantonal matériel.

⁴ Un règlement du Tribunal cantonal précise le nombre, la durée, l'objet et le barème des notes des épreuves, ainsi que les critères de réussite de l'examen.

Article 36, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹ Le candidat ayant réussi son examen reçoit un brevet d'avocat, après avoir fait la promesse solennelle devant un juge du Tribunal cantonal.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
André Burri Jean-Baptiste Maître

Le président : Nous sommes en deuxième lecture. J'ai juste une précision à vous faire sur le document. Vous avez le document de la commission de rédaction. A l'article 28, alinéa 1, vous avez une petite modification formelle qui est en gras concernant le terme «la durée de la législature».

Personne n'ayant demandé à s'exprimer sur ce sujet, je vous propose de passer directement au vote de la loi concernant la profession d'avocat.

Au vote, la modification de la loi est adoptée par 44 députés.

11. Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,
arrête :

I.

La loi d'introduction du Code civil suisse du 9 novembre 1978 (RSJU 211.1) est modifiée comme il suit :

Article 9

Modification des renvois au Code civil suisse :

Suppression :

Art. 84. Pour exercer la surveillance sur les fondations relevant de la commune par leur destination.

Article 12

Modification des renvois au Code civil suisse :

(nouvelle teneur)

Art. 84

Pour exercer la surveillance sur les fondations qui relèvent par leur but du Canton, d'un district ou d'une ou plusieurs communes (Département de la Justice).

Art. 85, 86, 86a, 86b et 88

Pour modifier l'organisation, le but ou les charges et conditions des fondations sous surveillance cantonale ou prononcer leur dissolution, (Département de la Justice).

Pour les institutions de prévoyance professionnelle ainsi que les institutions qui servent à la prévoyance professionnelle, le Parlement confie les compétences au sens des articles 84, 85, 86, 86a, 86b et 88 à un établissement de droit public doté de la personnalité juridique (art. 61, al. 3, LPP).

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
André Burri Jean-Baptiste Maître

Le président : La parole n'est pas demandée. Nous pouvons passer directement article par article; non, directement au vote.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 43 députés.

12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,
arrête :

I.

Le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 25 octobre 1990 (RSJU 172.111) est modifié comme il suit :

Article 108, lettre i (nouvelle teneur)

Le Service juridique a les attributions suivantes :

i) tâches de l'autorité de surveillance des fondations ressortant au Canton ;

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
André Burri Jean-Baptiste Maître

Le président : Nous passons directement au vote.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 47 députés.

13. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,
arrête :

I.
Champ d'application

Le décret du 24 mars 2010 fixant les émoluments de l'administration cantonale (RSJU 176.21) est modifié comme il suit :

Article 16
Terminologie

Nouvelle teneur du chiffre 7.2 :

Examen des comptes annuels des fondations : 100 à 1500

Suppression du chiffre 7.2 let. b

Nouvelle teneur du chiffre 7.2, 2^{ème} phrase :

Dans cette fourchette, l'émolument est fixé en tenant compte des critères de la loi sur les émoluments ainsi que du montant de la fortune de la fondation.

Suppression du chiffre 7.3

Suppression du chiffre 7.7

Nouvelle teneur du chiffre 7.10 :

Décisions ordonnant la mise en liquidation et la radiation : 300

Nouvelle teneur du chiffre 7.11 :

Autres décisions : 50 à 300

II.
Entrée en vigueur

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
André Burri Jean-Baptiste Maître

Le président : Le vote est ouvert.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 47 députés.

14. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2010

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 63, lettre d, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2010 sont approuvés.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Le secrétaire :
André Burri Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Les comptes 2010 de l'Etat jurassien sont bons puisqu'ils bouclent avec un bénéfice de 235'000 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 4,3 millions de francs. Toutefois, il y a lieu de se réjouir modestement de ce résultat lorsqu'on le compare aux bénéfices publiés, par exemple, par la majorité des cantons romands. En plus, ces derniers tiennent compte de différentes opérations de clôture non inscrites au budget et ceci pour anticiper des charges à payer, constituer des provisions par rapport à des réductions possibles de subventions ou encore pour assainir certaines positions de leur bilan. A ce sujet, je suis bien conscient que les conditions sont différentes d'un canton à l'autre au niveau du tissu socio-économique. Ce n'est donc pas la première fois que nos finances cantonales doivent se satisfaire d'un bénéfice moins important que d'autres. Toutefois, ce n'est surtout pas une raison pour ne pas continuer d'intensifier nos efforts en vue de réduire les écarts. Bien au contraire.

Le budget 2010 avait été établi dans un contexte économique difficile et incertain. La réalité s'est révélée, heureusement, moins morose. Effectivement, malgré un contexte économique mondial toujours mouvementé, l'économie suisse a connu une reprise en 2010 déjà. Il en a été de même pour l'économie jurassienne, qui se reflète par la hausse des recettes fiscales des personnes morales. L'augmentation de celles-ci par rapport au budget est de quasi 6 millions de francs ou de 19 %, respectivement de 7,5 millions par rapport aux comptes de 2009.

Les dépenses générales dépassent le budget de 0,9 % et sont globalement bien maîtrisées.

La progression des charges de personnel est de 0,6 % par rapport aux comptes 2009. En réalité, cette rubrique enregistre un dépassement de 4,3 millions dans certains services, qui est réduit partiellement par la non-utilisation budgétaire de 3,4 millions dans d'autres. Il n'est sans doute pas évident de calculer de manière précise certains éléments comme les réévaluations de classification ou les gratifications d'ancienneté. Toutefois, il est souhaité une meilleure budgétisation pour éviter des surprises désagréables. Quant au poids relatif des charges du personnel, qui représente le 36,80 % du total des charges réelles contre 37,31 % en 2009, il s'est réduit d'un demi-point. Le personnel administratif recense 809,47 EPT au 31 décembre 2010 contre 802,87 au 31 décembre 2009 et le personnel enseignant 923,34 EPT contre 919,16 un an plus tôt.

Un dépassement de 1,2 million du budget est lié aux hospitalisations extérieures. Par rapport à 2009, l'augmentation de ce poste est de 1,5 million et concerne plus particu-

lièrement un plus grand nombre de cas traités dans les hôpitaux régionaux bernois suite à la convention de libre-passage d'une part et dans les hôpitaux universitaires vaudois et à l'hôpital de l'île d'autre part. Un autre dépassement de 305'000 francs du budget est lié, lui, au fait qu'il y ait plus de détenus dans des établissements pénitentiaires. Cette rubrique, sur laquelle nous avons peu d'influence à notre niveau, est en augmentation de 50 % par rapport aux comptes 2008.

L'importance des montants des éliminations de créances fiscales pour 3,9 millions, en augmentation de 22 % par rapport à 2009, et des éliminations d'amendes judiciaires pour 900'000 francs, en augmentation de 125 % par rapport à 2009 également, est inquiétante. A ce sujet, nous avons appris que des mesures avaient été prises afin de resserrer les modalités de paiement des impôts. Nous avons également pris bonne note de la recherche d'une application informatique permettant de gérer plus efficacement le suivi du contentieux.

La réduction des intérêts passifs de 1,7 million par rapport au budget est un élément très appréciable et je tiens à le relever. Il provient de la bonne maîtrise des liquidités, qui a permis de réduire de 5 millions le volume des emprunts d'une part, et de la recherche du meilleur taux d'intérêts pour les emprunts à moyen et long terme d'autre part.

Les recettes totales sont supérieures de 1,5 % par rapport au budget.

Le résultat global des impôts est supérieur de 7,6 millions par rapport au budget. Comme déjà relevé précédemment, l'augmentation de cette rubrique provient principalement des impôts des personnes morales pour 6 millions en plus, des impôts sur les gains immobiliers et de loterie pour 900'000 francs et des droits de mutations et de gages immobiliers pour 800'000 francs. Par contre, le montant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques est conforme à celui figurant au budget. Au chapitre des recettes supérieures au budget, je tiens aussi à relever les 420'000 francs supplémentaires (plus 250 %) provenant de dividendes supplémentaires sur les 116 actions des Salines du Rhin que notre Canton détient. Ce fait démontre toute l'attention qu'il faut porter avant de réaliser éventuellement des titres.

En ce qui concerne les investissements nets, ils sont supérieurs à la moyenne de ces neuf dernières années, respectivement ils se sont élevés à 47,1 millions de francs contre 43,2 millions au budget. Quant au montant brut des investissements, il se monte à 202,1 millions contre 208 millions au budget. Une différence de 8,5 millions, par rapport au budget, est à mettre en relation avec l'avancement des travaux pour la construction de l'A16. Sans entrer dans le détail des différentes rubriques, je relèverai toutefois ici le dépassement de 2,1 millions ou de 95 % du montant porté au budget pour la maintenance du réseau routier. Tout en étant conscient que 1,7 million de dépassement de budget est lié à des dégâts relatifs à l'hiver, cette problématique nous interpelle. En effet, ces dépassements répétés ne font que reporter le problème de l'état défectueux de nos routes. Dès lors, pour corriger ce problème répétitif, il y aurait lieu d'adapter en conséquence les montants dans le cadre de la prochaine planification financière. Quant au degré d'autofinancement des investissements de 79 %, il est supérieur à celui du budget qui tablait sur 75,8 %. Par contre, il est inférieur au degré d'autofinancement cumulé depuis l'entrée en souveraineté qui se situe à 84,2 %.

Malheureusement, après cinq années de réduction, la dette brute augmente à 258 millions à fin 2010, contre 236,9 millions à fin 2009. Par contre, les intérêts nets payés en 2010 de 8 millions sont inférieurs de 1,3 million à ceux payés en 2009.

La CGF a épluché les comptes 2010 lors de ses séances des 11 et 18 mai 2011. Les nombreuses questions qui ont été posées ont toutes reçu des réponses. A ce sujet, je tiens à adresser mes remerciements à Madame et Messieurs les ministres et au chancelier pour leurs explications, ainsi qu'aux services de l'Etat pour leurs compléments d'information.

Notre commission a pris connaissance du «Rapport d'audit concernant le bilan de la République et Canton du Jura au 31 décembre 2010». En effet, et conformément à l'article 74, alinéa 1, lettre e, de la loi sur les finances cantonales, le Contrôle des finances vérifie annuellement les comptes de l'Etat. Ce mandat a représenté 18 jours d'engagement pour les collaborateurs et collaboratrices du CFI. Au terme de son analyse fouillée, le CFI constate qu'aucune divergence ne subsiste entre les unités administratives, la Trésorerie générale et lui et qu'aucune écriture problématique n'a dû être soumise à l'autorité politique pour décision.

Le CFI ne formule qu'une recommandation, en relation avec la rubrique 229 «Dettes à moyen et long terme» avec la Confédération en demandant à la Trésorerie générale d'adresser, à l'avenir, un bien-trouvé aux services pour s'assurer de l'exactitude du solde des dettes.

Je rappelle que, suite à l'adoption de la motion no 803 de notre collègue Raphaël Schneider, le Gouvernement avait décidé d'introduire la déclaration d'intégralité dès le bouclage des comptes 2010. Je rappelle aussi que ce document est une confirmation engageant les signataires à reconnaître l'intégralité et l'exactitude nécessaires à la compréhension des principaux faits comptables. C'est donc la première fois que le CFI demandait, à chaque unité administrative, de signer un tel document par l'intermédiaire de son chef de service et de son comptable. Je précise encore ici que le contenu de ce dernier est fortement inspiré de celui utilisé par la Confédération. Toutes les unités administratives ont retourné la déclaration d'intégralité dûment signée. Toutefois, quatre d'entre elles ont émis diverses réserves ou précisions en relation avec le contenu du document. Maurice Brêchet, chef du Contrôle des finances, nous en a fait part en séance de CGF du 13 avril dernier lorsque nous avons discuté de son rapport d'audit. La déclaration d'intégralité ne devrait comporter aucune modification. Cas échéant, et à titre exceptionnel, les unités administratives peuvent accompagner ce document d'une note séparée apportant certaines précisions. Compte tenu de ce qui précède, le CFI n'est pas en mesure de se prononcer quant à la validité de la déclaration d'intégralité fournie par un service. Dès lors, et comme il s'agit d'une nouveauté d'une part et d'un document dont le contenu est fortement inspiré de celui utilisé par la Confédération d'autre part, le chef du Contrôle des finances a été chargé de prendre contact avec le Contrôle fédéral des finances dans le but de faire des propositions afin de régulariser, en principe pour le bouclage des comptes 2011, les problèmes relevés cette année. Je précise que le CFI, suite à sa révision, n'émet aucune réserve quant à l'approbation des comptes 2010.

En conclusion, le bouclage des comptes 2010 confirme l'importance de la réalisation des mesures d'assainissement, qui ont déjà permis de réduire le déficit structurel de

l'Etat d'environ 12 millions. Effectivement, c'est la maîtrise de la politique financière qui préserve les contribuables d'une part et les générations futures d'autre part et qui favorise les investissements. Toutefois, je suis bien conscient que nous n'avons pas le pouvoir de maîtriser seul certaines charges de fonctionnement, comme le nouveau financement hospitalier pour ne prendre que cet exemple actuel. Il en va de même avec certains revenus non négligeables, comme les parts fédérales par exemple. Celles-ci représentent le quart des revenus dans les comptes 2010. Dès lors, la remise en question de la part au bénéfice de la Banque Nationale Suisse, une recette de 14,8 millions l'année dernière, n'est pas sans importance pour notre Canton. Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de ne pas relâcher la discipline budgétaire et de poursuivre les efforts en vue de rationaliser les structures.

Arrivé au terme de mon rapport, je tiens à adresser une mention particulière au ministre des Finances pour avoir œuvré afin d'atteindre des comptes bénéficiaires pour la quatrième année consécutive.

Je me permets également de relever, ici, le passage de témoin comme secrétaire de la CGF entre Michel Kohler et Pierre Bersier et, ceci, à partir du 1^{er} mai dernier. Michel Kohler aura été le secrétaire de la CGF depuis l'entrée en souveraineté, soit durant plus de 32 ans. Il est bien entendu que la CGF a pris congé de son secrétaire émérite en lui exprimant sa très vive gratitude pour sa contribution importante et efficace à son bon fonctionnement, tout en lui souhaitant une longue et heureuse retraite. C'est avec plaisir que je lui réitère aujourd'hui ces sentiments et ces vœux. Eu égard à cette période de changement, Pierre Bersier a été d'emblée confronté, pour ses deux premières commissions comme secrétaire, aux très nombreuses prises de notes en relation avec les comptes 2010. En plus d'une parfaite transcription de ces dernières, nous avons aussi pu nous rendre compte qu'il maîtrisait parfaitement les chiffres. Tout en remerciant Pierre Bersier d'avoir accepté cette importante fonction, je lui réitère mes vœux de plein succès.

J'aimerais encore profiter du présent rapport pour témoigner toute ma reconnaissance à Monsieur Daniel Rüegg pour l'excellent travail qu'il a accompli en sa qualité de chef de la Trésorerie générale durant 13 ans. Tout en regrettant son départ, je lui souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle activité comme directeur de l'Hôpital du Jura. C'est aussi avec plaisir que j'adresse les mêmes vœux à Monsieur Pascal Charmillot, son successeur à la tête de la Trésorerie générale.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande l'entrée en matière et l'acceptation de l'arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2010.

Profitant de cette tribune, je vous fais part que le groupe PLR, qui a étudié avec beaucoup d'attention les comptes 2010, acceptera aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté y relatif. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Marc Fridez (PDC) : Les comptes 2010 de la République et Canton du Jura ont été examinés lors de plusieurs séances par le groupe démocrate-chrétien. Pour votre gouverne et en guise de préambule, le groupe démocrate-chrétien acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté y relatif.

Le budget 2010 prévoyait une perte de 4,3 millions de francs alors que les comptes bouclent avec un léger bénéfice proche de 235'000 francs. Cet écart est essentiellement dû à la reprise économique qui a été plus rapide qu'attendue, générant ainsi une plus-value sur les recettes fiscales émanant des personnes morales.

Le communiqué de presse ainsi que les commentaires figurant dans les comptes indiquent que 2010 correspond à la quatrième année consécutive où les comptes bouclent de manière positive. En d'autres termes, on pourrait dire en guise de clin d'œil que les comptes sont positifs de manière consécutive depuis l'entrée en fonction du ministre des Finances Charles Juillard mais, en réalité, c'est un peu plus complexe que cela. (*Rires.*) Toutefois, si le ministre des Finances veut battre des records à l'image de Roger Federer, nous ne pouvons que l'encourager.

S'agissant de l'effectif du personnel, il convient de signaler que le personnel administratif employé au 31 décembre 2010, par rapport à 2009, a vu une augmentation de 6 postes. Le président a donné les chiffres; je n'y reviens pas.

A propos de l'effectif du personnel enseignant, entre 2009-2010 et la rentrée scolaire 2010-2011, une augmentation de 4 postes.

Il convient de rappeler que les effectifs figurant dans les comptes constituent une photographie au 31 décembre. Toutefois, si on prend la peine d'examiner l'évolution de l'effectif général contenu dans les comptes de l'Etat (fonctionnaires et enseignants) depuis l'entrée en souveraineté, on constate bien évidemment que l'effectif va toujours grandissant, générant ainsi des charges fixes qu'il s'agira à l'avenir de contenir, voire de réduire.

Parmi les rubriques qui ont connu une évolution favorable, les charges d'intérêts ont baissé par rapport à 2009 et se situent également à un niveau inférieur au budget, grâce à une gestion rigoureuse de la trésorerie et à des taux d'intérêt historiquement bas.

Le degré d'autofinancement était de 79 % au 31 décembre (contre 75,75 % au budget). Le degré d'autofinancement cumulé depuis l'entrée en souveraineté se situe à 84 % et est donc supérieur au 80 % défini dans notre Constitution, modification qui est liée à l'introduction du frein à l'endettement, acceptée, je le rappelle, par le peuple en mai 2009.

La dette brute, je n'en parle pas puisque le président en a parlé.

De même pour les investissements puisque les éléments et les chiffres ont été donnés par notre président.

Avant de terminer mon propos, je m'en voudrais si je n'avais pas remercié également notre dévoué secrétaire Michel Kohler qui, après trois décennies passées à ce poste, a décidé de passer la main. Même si la fonction de secrétaire de la CGF est une fonction qui ne figure pas au cahier des tâches de la Trésorerie générale et pour laquelle il n'a jamais été vraiment nommé mais plutôt désigné volontaire, Michel Kohler a toujours été une source d'informations et de compétences très appréciée des commissaires. Obligé par la force des choses de travailler avec les chiffres, Michel Kohler maîtrise également et de manière parfaite la langue française. Dès lors, la qualité rédactionnelle de ses procès-verbaux fut très appréciée des commissaires. Michel Kohler a dépassé les 500 participations aux séances de commission et a côtoyé 111 commissaires ainsi que 8 présidents

différents.

J'associe à mes remerciements également Monsieur Daniel Rüegg, chef de la Trésorerie générale, qui a décidé de relever un nouveau défi en prenant la direction générale de l'Hôpital du Jura. Nous regretterons M. Rüegg, notamment pour ses compétences, son entregent et également pour la manière dont il arrivait à vulgariser des éléments complexes comme par exemple les outils liés aux produits financiers. Bon vent à tous les deux !

En guise de conclusion et comme indiqué en préambule, le groupe démocrate-chrétien vous recommande l'acceptation de l'entrée en matière ainsi que l'approbation des comptes telle que proposée par le Gouvernement. Merci de votre attention.

M. David Eray (PCSI) : Le groupe PCSI a étudié et analysé avec attention les comptes 2010. Globalement, il ressort de l'analyse un sentiment positif. Positif tout d'abord par rapport au résultat. Sentiment positif également suite à la lecture du Contrôle des finances, qui décèle quelques petites anomalies comptables mais qui, globalement, ne démontre aucun dysfonctionnement majeur.

Malgré tout, nous tenons à faire part de quelques points qui devraient mériter une attention de la part du Gouvernement.

Commençons par la HEP BEJUNE. Nous constatons dans les comptes une augmentation des charges de 2,1 millions par rapport au budget. Ensuite, élément intéressant, voire inquiétant, lorsqu'il est demandé en CGF au Gouvernement de connaître le coût par élève, il est répondu (citation) : «Nos coûts sont raisonnables». Economiquement, tout le monde reconnaît que la région présente des coûts d'infrastructure et de main-d'œuvre inférieurs à la moyenne suisse. Preuve en est les différentes études qui le démontrent. Il est donc attendu que les coûts inhérents à la HEP-BEJUNE soient inférieurs à la moyenne suisse. Que nenni ! Contrairement à ce qu'a déclaré le Gouvernement devant la CGF, les coûts sont systématiquement supérieurs à la moyenne suisse :

Formation pré-primaire et primaire :

La HEP-BEJUNE présente des coûts par étudiant 7 % supérieurs à la moyenne suisse. En considérant les 280 étudiants, cela représente une augmentation des charges de 660'000 francs par rapport à cette moyenne suisse toujours.

Formation secondaire I et II :

Là, la situation est encore plus divergente entre la HEP-BEJUNE et la moyenne suisse, avec des charges 56 % supérieures à la moyenne suisse. Potentiel d'économie estimé pour les 90 étudiants : 1 million de francs par année.

Si la HEP-BEJUNE s'aligne sur les coûts moyens de Suisse, ce qui ne devrait pas être difficile vu les conditions-cadres initiales favorables de la région, cela représente un potentiel d'économies de 1,6 million par année pour cette HEP-BEJUNE.

Le groupe PCSI attend du Gouvernement qu'il traite ce dossier avec fermeté et que les coûts soient ramenés au minimum dans la moyenne suisse.

Autre sujet qui apparaît comme «p.m. pour mémoire» à la page 432 des comptes, c'est la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura. La garantie d'Etat permet de fixer un objectif de 90 % de couverture. Le degré de couver-

ture au 31 décembre et de 65,7 %. Il y a un découvert de 347,9 millions. Cela représente un découvert de 40'000 francs par assuré et par pensionné. L'année 2010 a généré une augmentation du découvert de 33,9 millions. Cela représente une perte de 4'000 francs par assuré et par pensionné, sur une seule année. Si on analyse les résultats un peu plus en détail, on constate une performance de la Caisse en 2010 de 0,8 % tandis que la moyenne suisse est de 3 %.

Le groupe PCSI dépose ce jour un postulat demandant au Gouvernement d'étudier et de présenter un plan de sauvetage permettant de rétablir une situation conforme aux exigences légales et d'envisager la suppression de la garantie d'Etat.

Encore un élément inquiétant pour le groupe PCSI, c'est le transfert des charges vers les communes. Les charges imposées par l'Etat atteignent jusqu'à 95 % des comptes de charges des communes. Ces charges génèrent des situations communales avec des comptes rougeoyants. Sachant que l'Etat fait office de garantie pour les communes, il y aurait là lieu à s'inquiéter.

Le groupe PCSI attend du Gouvernement une approche plus globale de la situation financière des communes et des collectivités publiques. Il n'est pas utile de transférer les déficits du Canton aux communes car, à la fin, c'est le même citoyen qui paie l'ardoise.

Le groupe PCSI accepte l'entrée en matière ainsi que l'arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour cet exercice 2010. Il acceptera également le rapport du Contrôle des finances.

Le groupe PCSI profite de cette tribune pour remercier la Trésorerie générale, le Contrôle des finances ainsi que toutes les personnes ayant œuvré à la bonne tenue de ces nombreuses écritures. Je vous remercie.

M. Pierre-Alain Fridez (PS) : Le groupe socialiste acceptera sans surprise les comptes 2010.

Le résultat à l'équilibre est bon, bien meilleur que prévu et comme chaque fois depuis quelques années, le même scénario : un budget prévoyant un net déficit et des comptes très légèrement positifs en finalité. C'est bien. (*Rires.*) Mais, nous, on est content, c'est bien.

Les charges sont maîtrisées. Donc, en définitive, peu de commentaires à formuler. Je me permettrai cependant quelques remarques portant sur le présent et sur l'avenir. En fait, je vous propose de faire un peu de politique.

Le résultat favorable des comptes est attribué pour l'essentiel à la reprise économique, une reprise plus rapide que prévue qui a généré une hausse spectaculaire des impôts des personnes morales. Nos entreprises se portent globalement mieux mais comment ne pas rester perplexe face à un autre chiffre, celui des impôts des personnes physiques : on assiste à une baisse de 0,6 % ; sans la baisse annuelle de 1 %, on aurait obtenu une hausse limitée de 0,4 %, alors que le budget misait sur une hausse de 1,8 %, respectivement 2,8 % sans la baisse de 1 % annuelle.

Le redémarrage économique ne semble pas profiter à tout le monde de la même manière. Espérons que les prochains comptes de l'Etat et plus directement les fiches de paie des Jurassiennes et des Jurassiens en 2011 infirmeront mes préoccupations.

La situation financière de l'Etat jurassien, comme celle de la Confédération, paraît très satisfaisante :

- des comptes régulièrement équilibrés;
- un endettement contenu depuis la réduction de moitié des dettes du Canton suite aux mannes successives liées à la vente des actions FMB et aux excédents d'or de la BNS.

Notre situation paraît véritablement surréaliste en comparaison de celle de nombre de nos voisins européens, dont certains pourraient faire défaut prochainement :

- des déficits abyssaux;
- un endettement catastrophique.

Mais l'avenir reste fragile. Les finances cantonales dépendent de multiples paramètres sur lesquels nous n'avons guère prise :

- l'hypothèque que la problématique du franc fort fait peser sur la reprise économique par exemple;
- l'évolution de la RPT;
- la remise en question possible de la part au bénéfice de la BNS;
- le nouveau financement des hôpitaux en 2012, un superbe cadeau pour les assurances complémentaires.

Et comme on l'a appris tout à l'heure, selon Gabriel Schenk, la prochaine crise économique pointerait déjà le bout de son nez, avec des problèmes sociaux et des rentrées fiscales en baisse à la clé. Je souhaite que vous vous trompiez, Monsieur le Député.

M. Gabriel Schenk (PLR) (*de sa place*) : Moi aussi !

M. Pierre-Alain Fridez (PS) : Par ailleurs, des besoins financiers supplémentaires devraient s'imposer dès l'année prochaine :

- Des investissements indispensables dans le domaine énergétique pour répondre aux défis qui nous attendent.
- Egalement l'instauration prochaine d'une réforme de la compensation des risques entre les caisses maladie va accompagner différentes réformes de la LAMal et entraîner obligatoirement un renchérissement des primes des assureurs bon marché.

Les caisses bon marché, schématiquement assurant plutôt des personnes jeunes et en bonne santé avec à la clé des primes basses, devront renflouer les caisses maladie moins bien loties, selon différents critères, avec comme conséquence une tendance générale à l'uniformisation de la hauteur des primes.

La solution du changement de caisse pour faire baisser sa prime était une bonne solution jusqu'en 2011. Mais, dès 2012, les différences entre les primes devraient s'amointrer et ainsi limiter la possibilité d'économiser sur ses primes. Cette situation va charger davantage nombre de personnes qui ont déjà beaucoup de peine à payer leur dû. Il faudra obligatoirement augmenter les subsides à disposition, non seulement pour aider les plus pauvres mais en plus en élevant les barèmes d'accessibilité, permettre à une partie de la classe moyenne d'en profiter un peu.

Ces dépenses se révéleront indispensables. Puisse notre Canton disposer des moyens de répondre à ces obligations.

Dans ce contexte, le dogme monomaniaque de certains disant «pas de salut hors des baisses d'impôt» nous paraît irresponsable.

Les socialistes s'opposent à toute velléité de démantèlement de l'Etat social et aspirent à une politique ambitieuse

dans les domaines environnementaux. Mais nous en discuterons lors d'un prochain épisode, cet automne, à l'occasion du débat portant sur le budget 2012.

Et je m'associe à tous les remerciements exprimés par les autres orateurs. Merci.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Grâce à l'amélioration de la conjoncture plus forte et plus rapide que prévue, les comptes 2010 sont légèrement positifs. Mais ne nous réjouissons pas trop vite : une simple lecture de quelques chiffres-clefs nous oblige à garder la tête froide.

Le degré d'autofinancement de 79,02 % est insuffisant. Malgré le renouvellement d'emprunts à des taux bien inférieurs, les charges d'intérêts grèvent encore trop les comptes cantonaux et une amélioration de la situation s'avère nécessaire, surtout en comparaison d'autres cantons voisins.

Les charges de personnel augmentent de 1,4 million de francs par rapport à 2009. Depuis plusieurs années, le groupe UDC demande au Gouvernement de faire un effort particulier au niveau du nombre de fonctionnaires qui ne cesse de progresser d'année en année.

D'autre part, le Jura se doit d'avoir une politique ambitieuse en matière d'infrastructures et de protection sociale mais il faut aussi une politique fiscale attractive si l'on veut séduire de nouveaux citoyens-contribuables. La pression fiscale ne doit pas être trop lourde.

Pour terminer sur la base des conclusions du rapport d'audit du Contrôle des finances, le groupe UDC approuvera l'arrêté relatif aux comptes 2010. Je vous remercie.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Les comptes de l'Etat, pour l'année 2010, affichent effectivement un bénéfice de 235'000 francs pour 2010. Le retour à l'équilibre depuis 2007 est ainsi confirmé. C'est 4,5 millions de mieux qu'au budget qui prévoyait un déficit de 4,3 millions. L'écart est donc toutefois très faible et c'est la première fois, Monsieur le Député, de ces quatre dernières années, que les comptes sont différents du budget. Il suffit de reprendre les livres mais, pour ça, il faut reprendre les livres, Monsieur le Député. Nos prévisions étaient donc fiables malgré les incertitudes concernant les effets de la crise économique qui s'est déclarée à fin 2008 et qui s'est poursuivie en 2009.

Le total des charges se rapproche de 800 millions. Elles sont également globalement maîtrisées puisqu'elles ne dépassent le budget que de 0,9 %. La progression par rapport à 2009 n'est pourtant pas anodine. Avec +1,7 %, elle dépasse le niveau d'inflation qui était de 0,7 %. Le Gouvernement craint que cette évolution, lourde, aura tendance à s'accroître tant les besoins déclarés en prestations publiques s'annoncent à un rythme soutenu.

En 2010, les dépenses sur lesquelles nous avons un contrôle direct (à savoir les charges de personnel, de biens, services et marchandises) se sont parfaitement insérées dans le cadre budgétaire et les charges d'intérêts ont pu être réduites grâce à une gestion active des liquidités et à des conditions du marché historiquement basses. Imaginez : un renouvellement de 20 millions pour un taux de 1,15 % pour 4 ans, un autre renouvellement de 10 millions de 2,01 % pour 10 ans. Et, à l'intention de Monsieur Mischler, je crois que, là aussi, il vous faut reprendre vos chiffres parce que, en dette par habitant, le Jura est celui qui a la dette par habitant la plus basse et nettement la plus basse par rapport à certains de nos cantons voisins.

Le Gouvernement est évidemment moins heureux lorsqu'il doit constater que les éliminations de créances devenues irrécouvrables passent de 3,8 millions en 2009 à 5,1 millions en 2010. Il l'est aussi moins lorsque les montants à verser à d'autres cantons ou institutions intercantionales dépassent les attentes de près de 5 %. Heureusement, les subventions qui ont été octroyées en 2010 sont parfaitement conformes aux prévisions.

Il faut relever ici que tout ce qui constitue les dépenses de transfert (dédommagements versés aux autres cantons, subventions accordées, dépenses à charge des fonds) reste pour le Gouvernement un sujet de préoccupation. L'augmentation annuelle moyenne a été de 3,69 % de 2004 à 2010 alors que celle des dépenses générales (en lien donc avec le personnel, les biens, services et marchandises) a été inférieure d'environ la moitié. De plus, les prévisions d'accroissement nous inquiètent particulièrement. Elles concernent principalement les domaines de la formation, de la prévoyance, de la santé et du social. Les mesures d'assainissement, qui ne sont pas encore totalement réalisées dans ces secteurs, doivent impérativement pouvoir être mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Avant de passer aux revenus, permettez-moi de répondre encore à quelques remarques formulées à cette tribune.

En ce qui concerne le groupe PCSI, Monsieur Eray, en ce qui concerne la Caisse de pensions, je propose effectivement qu'on y revienne – ça inquiète le Gouvernement cette situation – lorsque nous examinerons le rapport sur la Caisse de pensions mais, cela dit, je tiens d'emblée à vous faire part de mon étonnement parce que, lorsque nous avons révisé la loi sur la Caisse de pensions, de la part de votre groupe, il m'est plutôt souvenir d'avoir obtenu des propositions qui coûtaient davantage à la Caisse de pensions plus qu'elles n'amélioreraient sa situation. Alors, je suis très heureux de constater un revirement de votre groupe sur cette question et j'espère que nous pourrons aller de l'avant dans ce cadre-là.

Et en ce qui concerne les soi-disant reports de charges sur les communes. Alors, Monsieur Eray, je sais bien que c'est un peu le dada du PCSI, que c'est la rengaine (je dirais) annuelle à la même période du PCSI, qui prétend que l'Etat se décharge sur les communes, ce qui améliorerait ses comptes. Mais je vous mets au défi, devant toute cette assemblée, de me démontrer votre théorie. Au contraire, Monsieur le Député, les charges de l'Etat progressent plus rapidement que les charges admises à la répartition des charges. Ce qui veut dire que si nous pratiquions véritablement comme vous le prétendez, nous aurions une situation totalement inverse où les charges globales de l'Etat progresseraient moins vite que les charges qui sont admises à la répartition Etat-communes. Et je rappellerai encore, au passage, que, la plupart du temps, cette augmentation des charges en lien et admises à la répartition des charges, sont demandées par les communes elles-mêmes. Donc, voilà, je répète : si vous pouvez me démontrer le contraire, je suis prêt à reconnaître mes erreurs devant cette tribune-même et devant cette même assemblée.

En ce qui concerne les considérations politiques du Parti socialiste, évidemment je ne répondrai pas à toutes, n'étant pas moi-même en campagne cette année ! (*Rires.*)

Pour l'UDC, je le rappelle, en ce qui concerne les dettes, elles sont effectivement encore importantes mais vous avez vu qu'on fait ce qu'on peut pour les réduire, qu'on fait surtout

ce qu'on peut pour les maîtriser et que, à partir de là, je le répète, notre dette par habitant est de loin la plus légère, même si elle est encore importante, par rapport à tous nos voisins et notamment à des voisins très proches sur lesquels nous lorgnons pour essayer d'attirer de nouveaux habitants dans notre Canton.

Voilà les quelques remarques complémentaires que je voulais faire par rapport à ces charges avant d'aborder la question des revenus.

Les revenus, évidemment aussi proches de 800 millions, dépassent le budget 2010 de 1,5 %. Dans les faits, nous avions planifié un léger recul par rapport à 2009 mais, en réalité, les recettes ont augmenté de 11 millions par rapport à l'année passée. Il en est de même pour la fiscalité : baisse prévue au budget mais augmentation dans les faits, d'où un dépassement budgétaire de 2,77 %. Les parts fédérales sont globalement, quant à elles, identiques aux annonces reçues de la Confédération. En y additionnant les diverses subventions fédérales, nous constatons que plus de 36 % de nos ressources financières proviennent de l'Etat central. C'est tout simplement trop. Nous sommes trop dépendants des aléas et des décisions fédérales et les risques de forts écarts sur lesquels nous n'avons aucune prise sont beaucoup plus importants.

La stratégie du Gouvernement et des collectivités publiques dans leur ensemble doit viser à réduire cette dépendance, amenant le Jura à assumer bien davantage son propre destin par un accroissement des activités économiques, de sa population et enfin de son propre potentiel fiscal.

La baisse des recettes fiscales en provenance des personnes physiques s'est malheureusement bien concrétisée, telle que nous l'avions prévue. Par contre, la hausse de la fiscalité des personnes morales a été bien supérieure aux prévisions, reflet d'une reprise vigoureuse de la conjoncture et de la bonne santé financière des entreprises jurassiennes. Comme vous, Monsieur le Député, le Gouvernement espère que l'effet retardateur se produise en 2011 par rapport à une amélioration notamment des rentrées fiscales des personnes physiques, ce qui voudrait dire que, véritablement, le pouvoir d'achat des Jurassiens se serait amélioré par une adaptation des revenus. Nous l'espérons véritablement et nous nous employons aussi, dans toute la mesure de nos possibilités, que ça se traduise aussi dans les faits et dans les comptes des collectivités publiques.

En ce qui concerne les investissements, ce sont plus de 200 millions qui ont été investis sur le territoire cantonal et, cela, pour la troisième année consécutive. L'investissement net est lui aussi, avec 47,1 millions et comme en 2009, très élevé. C'est bien au-dessus de la moyenne 2001-2008 qui avoisinait les 36 millions. En l'occurrence, le budget 2010 est dépassé de près de 4 millions du fait de coûts supplémentaires, notamment dans le secteur routier.

L'insuffisance de financement 2010 atteint 9,9 millions. Elle est proche du budget, qui prévoyait 10,5 millions. Le degré d'autofinancement des investissements est de 79 %, supérieur au budget et tout proche des 80 % requis par le frein à l'endettement. Il est du reste de 84,2 % depuis l'entrée en souveraineté, ce qui permet de publier depuis quelques années un bilan de l'Etat assaini.

Toutefois, en ce qui concerne la dette brute, il faut bien admettre que l'on arrive à la fin du processus de désendettement engagé en 2004. Elle a même légèrement augmenté

en 2010 pour atteindre les 258 millions. Heureusement, les charges d'intérêts ont pu être abaissées. Elles représentent à ce jour moins de 3 % des recettes fiscales. Je vous rappelle au passage que cette proportion atteignait pratiquement 12 % au cours des années 1990. 12 francs sur 100 n'étaient consacrés qu'au paiement des intérêts ! J'espère que le Jura ne revivra plus cette situation. Evidemment, le risque est moindre si on considère la réduction de moitié du volume de la dette. Pour autant, Mesdames et Messieurs, le risque n'est pas nul vu les taux pratiqués actuellement sur les marchés. Dans la durée, ils ne peuvent qu'augmenter, quand bien même nous essayons, comme je l'ai dit tout à l'heure, de conclure des emprunts très intéressants sur des durées minimales de dix, quinze, voire vingt ans.

En résumé, la confirmation du retour à l'équilibre réjouit le Gouvernement qui prend acte avec satisfaction de la qualité de la gestion financière et des prévisions budgétaires. Il reste pourtant très attentif aux risques auxquels l'Etat est confronté : dépendance envers la Confédération et la Banque nationale et volatilité des montants en jeu, poursuite de l'embellie conjoncturelle en lien avec l'endettement de bon nombre de pays et les récents événements au Japon et dans différents pays arabes, tendance lourde dans l'évolution de certaines charges, notamment dans les dépenses de transfert et perspectives sur les taux d'intérêts.

Le Gouvernement veillera, au cours de cette législature, à prendre en main le destin de l'Etat. Il le fera toutefois en maîtrisant ces risques tout en poursuivant une politique financière responsable et durable.

En ce qui concerne le rapport d'audit du bilan, le Gouvernement n'a rien à ajouter. Quant à la problématique de la déclaration d'intégralité, nous y reviendrons lorsque nous examinerons le rapport annuel du Contrôle des finances.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs, conclure en remerciant toutes les personnes – je pense en particulier à mes collègues du Gouvernement et au personnel de la fonction publique – qui ont œuvré à la maîtrise des charges et qui se sont engagées sans compter afin d'améliorer encore la qualité de la gestion financière tout en cherchant à minimiser les risques encourus par l'Etat. Un merci tout particulier également à Michel Kohler qui a pris sa retraite après avoir bouclé 32 exercices comptables et à Daniel Rüegg, chef de la Trésorerie générale, qui a souhaité changer d'orientation professionnelle pour s'occuper d'un secteur qui l'a souvent pré-occupé durant les 13 années passées à la Trésorerie générale. J'aimerais remercier enfin les membres de la CGF et son président, qui ont fait une lecture attentive et ont analysé dans le détail les informations contenues dans les documents remis.

Pour l'heure, Mesdames et Messieurs, le Gouvernement vous recommande d'approuver les comptes 2010 de l'Etat.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : Nous passons à la discussion de détail avec l'arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2010.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre : C'est pour répondre à Monsieur le député Eray concernant la HEP-BE-JUNE.

Donc, effectivement, j'ai répondu que les coûts étaient raisonnables; je crois que c'est ce terme que j'ai utilisé. Vous

vous moquez un peu de cette réponse qui n'a rien de mathématique ou de comptable mais c'est vrai qu'ils sont raisonnables.

Par contre, ce qui n'est pas juste et je suis prête à vous donner toutes les études qu'on est en train de mener – on en mène plus qu'une par rapport à la question de la réorganisation géographique – c'est faux de dire qu'on peut simplement s'ajuster à la moyenne suisse parce qu'on forme de manière très différente. Par exemple dans le secondaire I et II, on est la seule HEP qui a un seul titre pour des enseignants du secondaire I et II. C'est extrêmement apprécié. Les enseignants se forment sur un temps plus court et peuvent enseigner soit à l'école secondaire, soit au lycée ou dans les écoles supérieures. Donc, c'est vraiment un avantage et on ne peut pas comparer ce coût par exemple au coût de la HEP vaudoise qui, elle, va augmenter massivement son coût par étudiant parce qu'elle va prendre notre modèle.

Ensuite, d'indiquer qu'on peut simplement se mettre à la moyenne suisse, ce n'est pas que ce soit faux mais c'est délicat parce qu'on est sur trois sites et que cela a un certain coût que d'avoir par exemple une PF1 localisée et à La Chaux-de-Fonds et à Porrentruy et à Bienne. Donc, effectivement, si on regroupe tout sur un site, quel qu'il soit, il faut encore voir les autres coûts annexes, les bourses et prêts d'étude, d'autres éléments, on peut économiser mais on est toujours encore plus cher. On ne peut pas simplement dire, parce qu'on est dans une région où les coûts d'infrastructures ou autres sont modestes, qu'on est dans la moyenne suisse. Donc, c'est surtout pour dire qu'on ne peut pas comparer exactement le coût moyen par étudiant parce qu'on a des cursus de formation, des profils différents.

Mais, vraiment, je vais vous organiser un rendez-vous avec M. Faivre et on va regarder de manière très précise ces comptes pour vous rassurer non seulement sur la gestion correcte et sur le bon projet qui consiste à former des enseignants dans la région.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 51 députés.

Le président : Nous passons encore au point 15 de l'ordre du jour vu l'évidente synergie, et du fait que les groupes ne montent pas mais je passe la parole, pour le rapport 2010 du Contrôle des finances, à Monsieur le député André Henzelin.

15. Rapport 2010 du Contrôle des finances

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Selon la loi sur les finances cantonales, le Contrôle des finances (CFI) est l'organe de l'Etat qui vérifie la conformité de la gestion financière et administrative sous les angles juridique, comptable, économique et informatique. Le rapport annuel 2010 nous permet de constater que ces différents critères ont été scrupuleusement travaillés lors des contrôles.

Les 79 révisions effectuées en 2010 se répartissent à raison de 58 % pour des unités administratives et 42 % pour des entités externes. Suite à ses révisions le CFI a émis 150 recommandations, dont 135 (soit le 90 %) sont régularisées.

La plupart des quinze qui sont encore en suspens se régleront en principe durant l'année en cours. A ce sujet, je souligne l'engagement des personnes concernées, à savoir principalement les supérieurs hiérarchiques et les comptables, pour régulariser les recommandations du CFI dans les meilleurs délais. Le suivi du règlement des recommandations par le CFI fait également ressortir qu'une seule recommandation de 2009 était encore en suspens à fin 2010.

Il y a quelques années, 52 entités n'avaient plus été révisées par le CFI depuis quatre ans. A fin 2010, il n'y a plus une telle situation puisque toutes les entités à contrôler l'ont été durant la législature 2007 à 2010, mis à part 2. La raison du report de celles-ci était volontaire comme expliqué en page 5 du rapport, respectivement les révisions des deux institutions concernées, une interne et une externe, ont été faites au début de cette année. Après avoir atteint l'objectif de rattrapage, je relève ici que le CFI s'est fixé le nouvel objectif, jusqu'à la fin de cette législature, de pouvoir réviser les unités administratives tous les deux ans.

Le rapport d'activité 2010 du CFI nous permet à nouveau de constater de la pertinence des contrôles après un changement de responsables ou de comptables d'unités administratives d'une part et lors du premier passage des inspecteurs auprès d'institutions externes d'autre part. Effectivement, les recommandations émises à cette occasion sont souvent très nombreuses et elles permettent ainsi de remédier très rapidement aux anomalies constatées. En fait, comme pour tous les contrôles qu'il effectue, le CFI a assumé, pour deux cas concrets de l'année dernière, sa mission qui est de déceler d'éventuelles faiblesses dans la tenue des comptes et dans la gestion financière, de les prévenir et de conseiller les responsables.

Je souhaite aussi relever ici que les contrôles effectués l'année dernière par le CFI ont permis de récupérer un cumul de montants non négligeables pour les finances de l'Etat. A ce sujet, j'apprécie la perspicacité du CFI d'une part et son insistance lorsqu'il le juge nécessaire d'autre part. A titre d'exemple, pour illustrer mon propos, je me réfère tout particulièrement aux commentaires au bas de la page 36 et au haut de la page 37 du rapport.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de relever largement la question de la déclaration d'intégralité sous le point précédent de notre ordre du jour, je m'autorise à ne pas la reprendre ici.

Dans son rapport, le CFI rappelle que le projet de «Contrôle interne», classé en priorité B dans le programme de législature 2007-2010, est resté en suspens et qu'il va demander qu'il soit retenu pour la législature en cours (2011-2015). Personnellement, je soutiens cette demande car je suis persuadé de l'efficacité d'un tel système. Toutefois, pour être efficace, il faut que le système de contrôle interne soit relativement simple et adapté à la situation jurassienne. Il ne s'agit pas de demander aux supérieurs hiérarchiques de faire le travail du CFI mais d'assumer la responsabilité de contrôles spécifiques dans leur domaine de compétence.

En complément à ce que j'ai déjà relevé, je dirai que :

- Aucun manquement grave n'a été constaté en 2010 en lien avec l'article 78, chiffre 1, de la loi sur les finances cantonales et le CFI n'a pas dû saisir la justice en application des dispositions de l'article 78, chiffre 2, de la même loi.
- La qualité des révisions est très bonne et les résultats en-

registrés confirment aussi majoritairement la bonne gestion comptable et financière des unités administratives cantonales ainsi que des entités paraétatiques ayant fait l'objet d'un contrôle durant l'année 2010.

- Lorsque des recommandations sont émises, elles sont suivies d'effet. Je fais ce constat en me référant au nombre de recommandations de 150 en 2010, qui est quasi identique à celui de 2009, contre 220 en 2008 et presque le double avec 297 en 2007. Effectivement, ces chiffres permettent d'indiquer qu'à force de persévérance réciproque, on améliore aussi bien le fonctionnement des unités administratives que celui des institutions externes.
- La gestion du suivi des recommandations est très bien maîtrisée par le CFI.
- Le CFI est soucieux du bon fonctionnement des applications informatiques et il souhaite, dorénavant, proposer des mandats spécifiques pour celles qui présentent des risques ou des faiblesses selon ses observations.

Avant de conclure, je tiens à adresser mes chaleureux remerciements à Maurice Bréchet, contrôleur général des finances, ainsi qu'à toute son équipe. Ils sont tous dotés de solides compétences professionnelles et consciencieux dans l'accomplissement de leurs tâches.

Au nom de la CGF unanime, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à accepter le rapport annuel 2010 du CFI.

Profitant de cette tribune, je vous fais part que le groupe PLR en fait de même et je vous remercie de votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC), président de groupe : Avant que tout le monde parte en vacances, je voulais dire quelque chose !

Le Contrôle des finances, c'est un peu la police des services de l'Etat. Il fait un travail important, émet des recommandations et conseille les services dans leur organisation pour améliorer leur fonctionnement.

C'est avec plaisir que nous constatons que le nombre de recommandations diminue quasi régulièrement ces dernières années. C'est preuve que l'administration fonctionne toujours mieux, et je les en félicite.

Je ne peux toutefois m'empêcher de faire une petite remarque de détail à cette tribune. L'année dernière, j'ai proposé au Parlement – les anciens s'en rappelleront – de mandater un audit à la fondation PINOS. Le Gouvernement me faisait comprendre que tout allait bien dans le meilleur des mondes et que je faisais fausse route de remettre en cause la gestion de cette institution. Le Parlement l'a suivi en refusant sèchement ma motion. Logique, elle venait de l'UDC ! (*Brouhaha.*)

Vous pouvez aujourd'hui constater que le passage du Contrôle des finances du côté de PINOS n'est pas resté sans traces. La bagatelle de 14 recommandations ont été émises, ce qui représente 10 % de toutes les recommandations du Contrôle des finances. Je suis aujourd'hui satisfait de voir que mes doutes étaient bel et bien fondés.

J'espère que les conseils avisés du Contrôle des finances continueront à améliorer le fonctionnement des services de l'Etat et je remercie ses collaborateurs pour leur excellent travail. Bonnes vacances ! (*Rires.*)

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Le rapport d'activité du CFI donne des informations ciblées sur les 79 révisions réalisées en 2010. Globalement, ce résumé ne dévoile pas de gros problèmes ayant défrayé la chronique mais par contre «recadre» (si vous me permettez l'expression) quelques mauvaises habitudes prises par certaines entités.

Le nombre de révisions effectuées est un peu plus faible que précédemment. Ceci est lié en grande partie au départ en retraite d'un inspecteur, au long délai de congé de son remplaçant et à trois accidents non professionnels auxquels ont dû faire face nos contrôleurs (ce qui représente à peu près l'équivalent d'un emploi plein temps pour l'année).

Les problèmes décelés en 2010 lors des divers audits ont débouché sur 150 recommandations. Ce chiffre représente une légère augmentation par rapport à 2009. Toutefois, cela ne signifie pas que les entités révisées prennent de mauvaises habitudes. En effet, ce cumul est fortement influencé soit par des institutions n'ayant jamais eu la visite du CFI ou d'unités administratives dont le chef ou le(la) comptable ont changé depuis le dernier contrôle.

Et, Monsieur le député Stettler, c'est dans ce cadre-là que s'est inscrit le contrôle de PINOS, où il ne s'agit que de problèmes d'ordre technique mais où aucune irrégularité, contrairement à ce que laissait sous-entendre votre motion, n'a été constatée au travers de ce contrôle.

Quant au contenu de ce rapport d'activité, vous aurez pu constater une présentation :

- simplifiée pour ce qui concerne les rapports ne débouchant que sur des recommandations mineures ou tout simplement sans aucune observation;
- exhaustive des différents contrôles qui ont fait l'objet d'une fiche-résumé pour les recommandations significatives, à l'instar de la pratique mise en place et qui assure la transparence vis-à-vis des membres de la commission de gestion et des finances et des autres organes destinataires du rapport.

Au chapitre des bonnes surprises, nous pouvons relever que :

- Le CFI a pratiquement résorbé ses retards dans la cadence de révision puisqu'il ne reste, à fin 2010, que deux entités qui n'ont pas été révisées depuis quatre ans; la fréquence des contrôles étant plus régulière, on empêche ainsi les mauvaises habitudes de s'installer.
- Les contrôles ont permis de détecter des problèmes ayant parfois une incidence non négligeable au niveau de récupérations financières diverses, dont le cumul représente globalement un montant à six chiffres.
- Aucun manquement grave n'a dû nous être signalé en 2010 et il en va de même pour la justice à laquelle le CFI n'a pas été contraint d'avoir recours.
- Le rapport du CFI relève avec satisfaction que toutes les unités administratives ont rempli et signé la déclaration d'intégralité qui devait être remplie pour la première fois avec le bouclage 2010. Cependant, quatre entités ont émis des réserves. Celles-ci sont en cours d'analyses par le CFI avec la collaboration du Service juridique, à la demande du Gouvernement. Il est possible qu'un paragraphe du document initial soit légèrement modifié en regard de certaines observations formulées. Le Gouvernement devrait être nanti d'une synthèse des travaux du Contrôle des finances et du Service juridique, bien évidemment bien avant la fin de l'année, de manière à statuer, cas

échétant, pour le prochain bouclage des comptes.

J'ajouterai encore que nos auditeurs plaident pour l'instauration d'un système de contrôle interne (abrégé SCI) durant la présente législature. Ce souhait pourrait être pris en considération mais, auparavant, le Parlement devra se prononcer sur une révision de la loi sur les finances, principalement en raison de l'introduction du MCH2. En parallèle, nous prévoyons précisément de vous proposer un ou deux articles relatifs au système de contrôle interne. Par la suite, il restera à choisir le concept le plus rationnel possible en fonction du système retenu. Nous voulons éviter les systèmes trop lourds, qui s'apparentent davantage à des usines à gaz qu'à des systèmes d'aide à la gestion.

J'aimerais en outre vous préciser que le CFI a investi 55 jours pour un contrôle que l'on peut qualifier quasiment de préventif puisqu'il est intervenu une année avant l'audit quadriennal effectué par les Services fédéraux dans le domaine de la RPT. Je suis particulièrement satisfait d'avoir été, d'une part, l'un des instigateurs du travail effectué à ce propos par le CFI et, d'autre part, des résultats obtenus suite à cette révision, tant par les contrôleurs jurassiens que par ceux de la Confédération puisque ceux-ci n'ont détecté que quelques petites erreurs d'ordre mineur.

Les révisions 2010 ont été effectuées en principe sur la base des comptes 2009. Le rapport 2010 qui vous est soumis est dense. Il rend fidèlement compte de l'activité du CFI et est accessible notamment sur le site internet cantonal. Permettez-moi donc de ne pas m'étendre sur les différentes recommandations qu'il contient mais je voulais relever cette transparence.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, on peut dire encore que le CFI a fait du bon travail et que ses recommandations sont largement acceptées par les responsables des entités auditées. Les investigations de nos contrôleurs confirment la bonne gestion comptable et financière des unités administratives et des autres entités soumises à son analyse.

Je tiens encore et pour conclure à remercier le Contrôleur général des finances et ses collaboratrices et collaborateurs pour leur travail et leur collaboration efficace.

Le Gouvernement vous recommande d'accepter le rapport annuel 2010 du CFI.

Au vote, le rapport est accepté par 51 députés.

16. Motion no 989
Facilitons le paiement des amendes !
Yves Gigon (PDC)
17. Motion no 992
L'indépendance des pouvoirs garantie avec la création du département «Sécurité»
Didier Spies (UDC)
18. Motion no 993
Le champ est libre pour les cyberpédophiles !
Damien Lachat (UDC)
19. Motion no 994
Pour un nouveau recueil systématique et recueil officiel de la législation jurassienne sur le web
Maëlle Willemin (PDC)

20. Question écrite no 2418
Coordonner les nouvelles zones d'activité et densifier au maximum les nouvelles zones
Marcel Ackermann (PDC)
21. Modification de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (première lecture)
22. Modification du décret concernant le permis de construire (première lecture)
23. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 1.06)
24. Motion no 991
Halte aux dégâts causés par le sanglier
Jean-Pierre Mischler (UDC)
25. Motion no 990
Lieu intergénérationnel à développer : home et crèche pour «vivre ensemble»
Emmanuelle Schaffter (VERTS)
26. Postulat no 305
Pour une réduction des primes d'assurance maladie plus équitable
Raphaël Schneider (PLR)

(Tous ces points sont reportés à la prochaine séance.)

Le président : Nous arrivons au terme de la séance mais j'aimerais vous rappeler deux choses :

Premièrement de consulter vos courriels à votre nouvelle adresse courriel. On vous envoie désormais les informations à votre adresse courriel, avec votre nom.prénom.plt@jura.ch. Dévriez-les sur votre autre courriel au besoin.

Et je vous rappelle aussi que nous avons une invitation du maire Pierre-André Comte pour le 15^e anniversaire du rattachement de Vellerat le vendredi 1^{er} juillet, à 18 heures, à Vellerat.

Il y a également le «Slow-up» et beaucoup d'autres événements dans le Jura, auxquels je vous invite aussi à participer.

Je vous souhaite un magnifique été. Au revoir.

(La séance est levée à 17.35 heures.)